



Opération de Revitalisation du Territoire multisite des cœurs de ville de Pontonx-sur-l'Adour, Rion-des-Landes et Tartas

Septembre 2025

Convention-cadre pluriannuelle

ENTRE

La **Communauté de communes du Pays Tarusate**, représentée par son président, Monsieur Laurent CIVEL,

La **Ville de Pontonx-sur-l'Adour**, représentée par son maire Monsieur Dominique UROLATEGUI,

La **Ville de Rion-des-Landes**, représentée par son maire Monsieur Laurent CIVEL,

La **Ville de Tartas**, représentée par son maire Monsieur Jean-François BROQUERES.

Ci-dessus, les Collectivités Bénéficiaires

D'une part

L'**Etat**, représenté par le Préfet des Landes, Monsieur Gilles CLAVREUL,

La **Banque des territoires**, représentée par Monsieur Jean-Paul TERREN, Directeur territorial,

Le **Conseil Départemental des Landes**, représenté par son président, Monsieur Xavier FORTINON,

Ci-dessus, les partenaires financeurs,

D'autre part

Il est convenu ce qui suit.

Table des matières

Article 1.	Le dispositif ORT	4
1.01	Principes	4
1.02	Outils (juridiques & fiscaux)	4
Article 2.	La stratégie de revitalisation	4
2.01	Le projet de territoire	4
1	La Communauté de communes	4
2	Les 3 pôles urbains identifiés par le PLUi	5
3	Les documents cadres	6
4	Le projet de territoire pour les 3 cœurs de villes, construit au travers de plans de référence et d'une étude pré opérationnelle habitat	7
2.02	Diagnostics transversaux	14
2.03	Stratégie de développement et axes de travail	33
Article 3.	Les périmètres d'étude et d'intervention de l'ORT	40
3.01	Le périmètre de la stratégie territoriale	40
3.02	Les secteurs d'intervention opérationnels	40
Article 4.	Engagement des partenaires	44
Article 5.	Gouvernance et pilotage de l'opération	45
5.01	Gouvernance	45
5.02	Instance de pilotage	45
Article 6.	Calendrier	46
Article 7.	Communication	47
Article 8.	Bilans et évaluation	47
Article 9.	Animation	48
Article 10.	Durée de la convention	48
Article 11.	Modification de la convention	48
Annexes	50	
Matrices AFOM (Atouts Faiblesses Opportunités Menaces)	51
Pontonx-sur-l'Adour – Plan de référence – Novembre 2020		51
Rion-des-Landes – Plan de référence – Avril 2020		51
Tartas – Plan de référence – Novembre 2024		52
Fiches actions issues des plans de référence des trois communes	53
Pontonx-sur-l'Adour – Plan de référence – Septembre 2022		53
Rion-des-Landes – Plan de référence – Février 2021		86
Tartas – Plan de référence – Juin 2025		105

Article 1. Le dispositif ORT

1.01 Principes

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire, dans une perspective d'innovation et de développement durable.

1.02 Outils (juridiques & fiscaux)

L'ORT présente un certain nombre d'avantages concrets et immédiats et de droits juridiques et fiscaux notamment pour :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien (réhabilitation de l'habitat via l'investissement locatif pour la totalité des logements de la commune) ;
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multisite ;
- Mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.

Article 2. La stratégie de revitalisation

2.01 Le projet de territoire

1 La Communauté de communes

La **Communauté de Communes du Pays Tarusate** a été créée par arrêté préfectoral le **31 décembre 1996**, avec une prise d'effet au **1er janvier 1997**. Elle regroupait à l'origine **16 communes**, puis s'est élargie avec l'adhésion de **Carcen-Ponson** en 2002 et de **Souprosse** en 2003. En 2017, la fusion des communes de **Boos** et de **Rion-des-Landes** a ramené le nombre de communes à **17**, configuration actuelle.

Située au centre du département des Landes, en région Nouvelle-Aquitaine, cette intercommunalité s'étend sur **près de 600 km²** et rassemble environ **17 700 habitants**. Elle est positionnée entre la forêt des Landes de Gascogne et la vallée de l'Adour, à équidistance des villes de Dax, Mont-de-Marsan et Orthez, et en connexion avec deux axes de transit majeurs : la RD824 et l'autoroute A63.

Structuré autour de **trois pôles principaux** — **Tartas**, siège administratif, pôle de services et nœud de mobilité, et **Rion-des-Landes**, centre industriel et ferroviaire historique, et **Pontonx-sur-Adour** — le territoire conserve une identité rurale forte, ponctuée de bourgs actifs et de paysages agricoles et forestiers.

2 Les 3 pôles urbains identifiés par le PLUi

Située dans la vallée de l'Adour, au croisement de deux axes structurants du département des Landes (RD824 et RD7), **Tartas** bénéficie d'une position centrale entre Dax, Mont-de-Marsan et l'A63, à une trentaine de kilomètres des plages atlantiques. Sa situation géographique en fond de vallée a influencé son développement historique, marqué par un noyau ancien densément bâti, de part et d'autre de la Midouze, et structuré autour d'un patrimoine médiéval encore visible.

Tartas s'est affirmée au fil des siècles comme un pôle de services pour le territoire du pays Tarusate, offrant des équipements éducatifs, médicaux, administratifs et sportifs à une population élargie. Le développement économique s'appuie sur un tissu diversifié, mêlant activités agroalimentaires (dont la coopérative Maïsadour), artisanat, commerces et services.

La commune conserve un rôle de centralité locale, sans pour autant disposer d'un réseau de communes « satellites » nettement polarisées : la proximité de Carcarès-Sainte-Croix et Rion-des-Landes se traduit davantage par des logiques de complémentarité territoriale. Le territoire communal, d'environ 30 km², alterne entre espaces urbanisés en fond de vallée et zones agricoles et boisées sur les coteaux, offrant un cadre de vie attractif et équilibré.

Entre deux axes majeurs de communication à l'échelle départementale (RD824) et internationale (A63), **Rion-des-Landes** est à l'écart des grands sites d'attraction du département des Landes : à plus d'une trentaine de kilomètres de Mont-de-Marsan, de Dax et des plages océanes.

Sa situation **sur la ligne ferroviaire Paris-Irun** explique en grande partie l'histoire de son urbanisation (bipolarisation entre le bourg et le quartier de la gare) et de son développement économique (implantation au XX^{ème} siècle d'activités industrielles de chimie : SLC>MLPC et de valorisation du bois : Landex > EGGER. Cette **identité industrielle** et les emplois générés expliquent la taille notable de la population de la commune avec ses 3 000 habitants.

Positionné à une douzaine/quinzaine de kilomètres d'autres bourgs, le bourg de Rion ne dispose pas véritablement de communes périphériques qui en seraient dépendantes ; elles se limitent à Boos (aujourd'hui fusionnée avec Rion-des-Landes) et à Beylongue, toutes deux à plus de 8kms. La forêt landaise (dont 2 000ha communaux) constitue l'essentiel de son très vaste territoire (134km²). Elle marque une distinction forte du centre-bourg (l'essentiel de l'urbanisation).

Pontonx-sur-l'Adour, quant à elle, se positionne à la jonction de 3 intercommunalités : la CC du Pays Tarusate à laquelle elle appartient, la CC Terres de Chalosse au Sud et la CA du Grand Dax à l'Ouest. Pontonx-sur l'Adour est, avec ses 2 975 habitants, la 3^{ème} commune la plus peuplée de la CC du Pays Tarusate derrière Tartas (3 174 habitants) et Rion-des-Landes (3 115 habitants). Le PLUi définit ces trois communes au même niveau dans l'armature du territoire (polarités intermédiaires).

Pontonx-sur-l'Adour bénéficie d'un positionnement stratégique sur l'axe Mont-de-Marsan/Dax, avec une proximité de l'agglomération dacquoise (15km) dont elle tire son attractivité (avec un solde migratoire de +1,8% par an sur la dernière période INSEE 2016-2022). La RD824, qui contourne le centre-bourg, enregistrait en 2019 plus de 16 600 véhicules par jour.

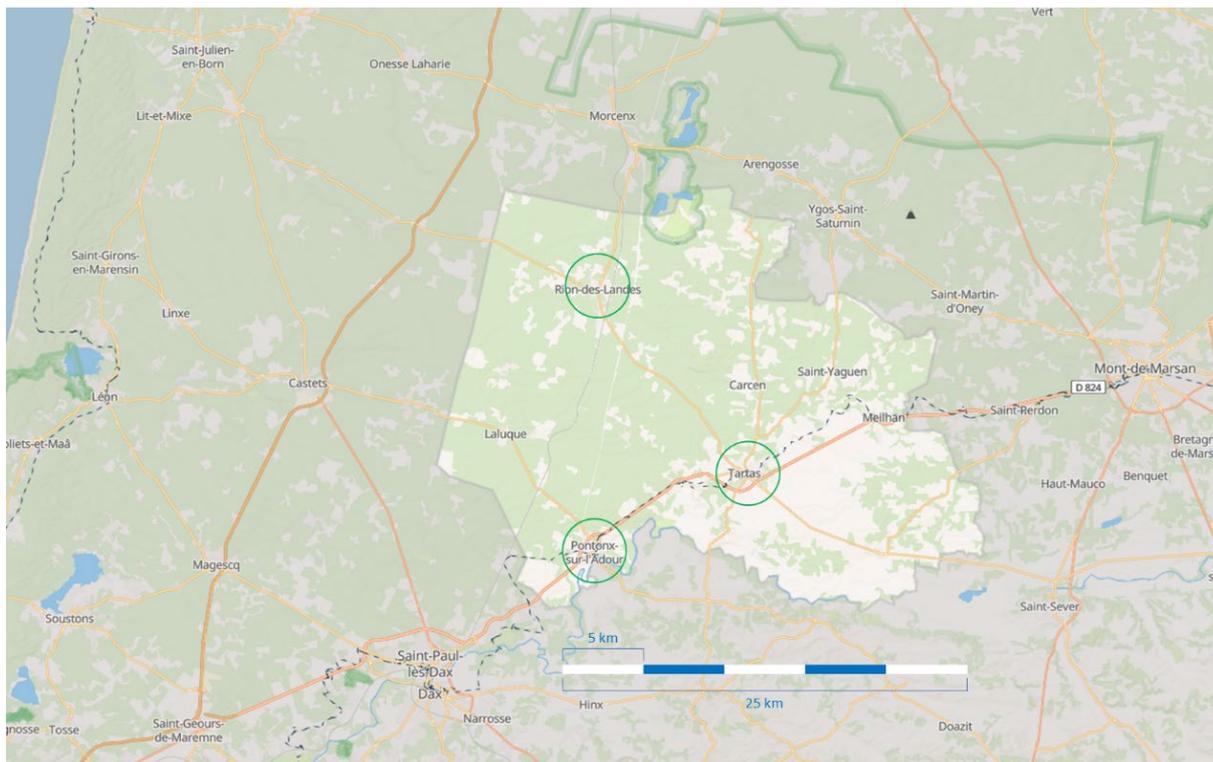


Figure 1 Localisation des trois communes de l'ORT multisites au sein de la Communauté de Communes du Pays Tarusate

3 Les documents cadres

La Communauté de Communes s'est engagée précocement dans une logique de projet de territoire cohérente, traduite par des outils réglementaires et stratégiques :

- **PLUi-H** : Le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat** a été **approuvé en 2019** à l'échelle des 17 communes. Une **modification** du PLUi-H a été lancée en **2024** pour ajuster certains zonages et orientations. La concertation, clôturée en septembre 2024, a mobilisé habitants et acteurs locaux.
- **CRTE** : Le **Contrat de Relance et de Transition Écologique du PETR Adour Chalosse Tursan**, signé en 2021 avec l'État, vise à fédérer les projets locaux autour de la transition énergétique, de la revitalisation des centralités, de la rénovation des bâtiments publics, de la mobilité et de l'adaptation au changement climatique. Il valorise les actions déjà engagées dans le cadre du PLUi-H et de l'aménagement du territoire. Il identifie Tartas comme « **pôle de centralité** » et Pontonx-sur-l'Adour ainsi que Rion-des-Landes comme « **pôles d'équilibre** ».
- **SCoT** : Une démarche de Schéma de Cohérence Territorial est en cours à l'échelle du PETR Adour Chalosse Tursan, avec un volet énergie-climat.
- **PLH** : Le Programme Local de l'Habitat est intégré au PLUi depuis 2019. Il identifie les besoins en logements, les priorités d'action en faveur du logement social, de la rénovation du parc ancien, de l'adaptation au vieillissement, et de l'accueil de nouvelles populations.

Cette stratégie d'aménagement et de transition reflète une volonté partagée de renforcer l'attractivité du Pays Tarusate tout en préservant ses équilibres territoriaux et environnementaux.

4 Le projet de territoire pour les 3 cœurs de villes, construit au travers de plans de référence et d'une étude pré opérationnelle habitat

Le projet de territoire relatifs aux 3 cœurs de ville de l'ORT Multisites a été défini au travers de deux processus convergents :

- La construction et la mise en œuvre d'une **politique globale des cœurs de villes** au travers de **3 plans de référence** à l'échelle de Tartas, Rion-des-Landes, et Pontonx-sur-Adour ;
 - Bien que 3 plans de référence distincts aient été établis, leur pilotage communautaire, leur mise en œuvre simultanée, et la mise en œuvre d'une « politique à 360° » (stationnement, mobilités, espaces publics, équipements, qualité des logements, socio-économie) permettent leur rattachement à un projet de territoire communautaire global au sein duquel les cœurs de ville tiennent un rôle clé.
- La construction et la mise en œuvre d'une **politique de l'habitat** au travers :
 - D'un **Pacte Territorial volets 1 et 2** (« dynamique territoriale » et « information, orientation conseil ») déployé à l'échelle du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Adour Chalosse Tursan depuis le 1^{er} Janvier 2025 ;
 - D'un **Pacte Territorial volet 3** (« accompagnement ») déployé à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays Tarusate à compter du 1^{er} Septembre 2025 ;
 - D'une **expérimentation BIMBY BUNTI** déployée à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays Tarusate à compter du 1^{er} Septembre 2025 ;
 - De campagnes de soutien aux ravalements de façades déployés dans les cœurs de Tartas, Rion-des-Landes, et Pontonx-sur-Adour en maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays Tarusate et en partenariat et cofinancement avec les communes.

Le plan de référence de Tartas

Le diagnostic et les échanges dans le cadre de la gouvernance du plan de référence de Tartas ont permis de prioriser les actions à mener autour de 4 grands enjeux :

1. Renouveler les espaces publics du cœur de ville :
 - Les allées Marines n'ont pas fait l'objet de projet depuis 20 ans, sujet prioritaire pour les habitants. Le secteur du gymnase et du bâtiment administratif, mais aussi la place Gambetta, appellent des interventions fortes pour renforcer leur attractivité, y sécuriser les mobilités, et conforter leur qualité commerciale.
2. Conforter l'attractivité commerciale :
 - La commune souhaite éviter l'éparpillement du commerce et conforter les commerces de cœur de ville, au travers d'une stratégie foncière, d'une stratégie d'accompagnement des acquéreurs et d'un(e) manager du commerce.
3. Fluidifier l'accès au cœur de ville :
 - La circulation piétonne sur le pont de Navarre est à réaménager, et un projet de passerelle flottante en lien avec l'activité nautique est à l'étude, tout comme des liaisons douces entre les espaces de stationnement automobile.

4. Conforter la vie associative et culturelle au travers d'équipements phares :

- La commune vise l'accueil de sièges départementaux d'associations sportives, souhaite créer un espace dédié aux sports de contact (boxe, karaté, judo ju jitsu, aikido) sur la Plaine des Sports, et prévoit de rénover le bâtiment administratif et ses nombreux espaces libérés en créant un pôle associatif et événementiel (médiathèque, école de musique,..). Cette réflexion inclura la Maison Jeanne d'Albret et les bâtiments associatifs rue d'Orope face au bâtiment administratif, eu égard les besoins croissants en locaux exprimés par le secteur associatif (maison des associations ?).

En réponse à ces enjeux, deux actions ont déjà été engagées :

- Un **plan façades**, en vigueur sur les linéaires principaux du centre-ville à compter du 1^{er} septembre 2025.

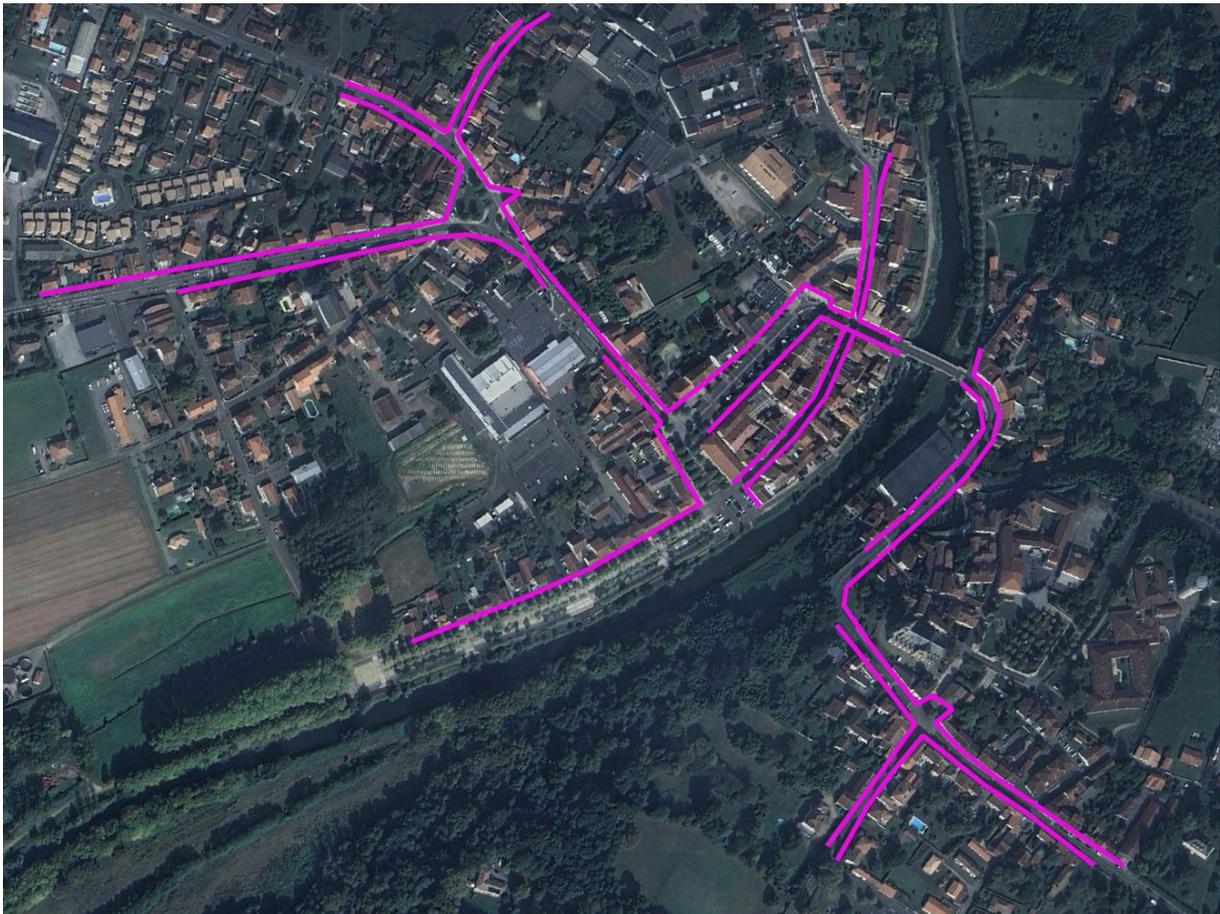


Figure 2 Linéaires prévus dans le cadre du plan façades de Tartas (en violet)

- Le dispositif d'appui à la conception **BIMBY et BUNTI** (densification douce), en vigueur dans toute la Communauté de Communes du Pays tarusate à compter du 1^{er} septembre 2025.

Les 21 autres actions envisagées dans le cadre du plan de référence n'ont pas encore été engagées, l'étude ayant porté l'élaboration du plan de référence s'achevant tout juste au mois de septembre 2025.

1. Reconquérir les berges de la Midouze... des allées Marines à la ville haute
2. Apaiser le cœur de ville : réaménagement du cours Saint-Jacques
3. Sécuriser la traversée de la Midouze : par le pont de Navarre ... ou une passerelle
4. Tartas, ville prudente : les prochaines étapes

5. Déployer une signalétique d'orientation et de valorisation du centre-ville tarusate
6. Ouvrir la Maison Jeanne d'Albret
7. Valoriser la ville haute et son belvédère
8. Soutenir la vitalité du cœur de ville
9. Accompagner les propriétaires du cœur historique
10. Elaborer et mettre en œuvre une charte d'aménagement végétal
11. Intégrer pleinement « l'îlot Nord » au cœur de bourg
12. Réinvestir le square Dupouy, parvis des équipements
13. Reprogrammer le bâtiment administratif en espace culturel
14. Créer un lieu d'accueil pour les activités de combat à la pleine sportive
15. Mobiliser le site de l'ancienne piscine pour le projet de maison de famille
16. Adapter le cadre règlementaire aux enjeux de la revitalisation
17. Mobiliser l'ORT comme cadre contractuel et levier d'action pour la revitalisation
18. Structurer une politique foncière au service de la revitalisation
19. Mettre en place une gouvernance partagée pour piloter la revitalisation
20. Renforcer la chefferie de projet, via un « manager de centre-ville »
21. Elaborer et mettre en œuvre le plan pluriannuel d'investissement

Le plan de référence de Pontonx-sur-l'Adour

Le diagnostic et les échanges dans le cadre de la gouvernance du plan de référence de Pontonx-sur-l'Adour ont permis de prioriser les actions à mener autour de 3 grands enjeux :

1. Se doter d'outils pour préparer un centre-bourg plus dense en commerces et en services :
 - La dynamique démographique oblige à anticiper les nouveaux besoins de la population, dans un contexte d'absence de disponibilité foncière et de vacance commerciale. La collectivité souhaite être pro-active et engager une maîtrise foncière sur des espaces stratégiques à faire muter à moyen ou long terme.
2. Formaliser un espace de centralité apaisé favorable à la balade et à la rencontre :
 - Tout en conservant ses fonctionnalités routières, le centre bourg a vocation à proposer un espace plus apaisé et sécurisé qui invite à la balade et aux rencontres. Au-delà du volet aménagement urbain, l'enjeu est aussi de proposer des nouveaux usages sur des espaces revalorisés.
3. Adapter l'offre de logements au nouveau modèle sociologique
 - Malgré une dynamique de construction fortement présente ; le parc de logements reste peu diversifié au risque de réduire le renouvellement de population et la présence de jeunes actifs. La collectivité souhaite promouvoir la production de nouvelles formes de logements auprès des opérateurs.

En réponse à ces enjeux, 6 actions ont déjà été engagées :

1. La définition d'un périmètre de centralité resserré, à travers notamment :
 - Le zonage UCca du PLUi ;



Figure 3 - Périmètre UCca du PLUi de la CCPT dans la commune de Pontonx-sur-l'Adour

- La définition de linéaires éligibles au plan façades en centre-ville, qui débute au 1^{er} Septembre 2025 ;
 - La définition en Mai 2025 d'un périmètre pour cette ORT.
2. La définition d'un périmètre de sauvegarde commerciale, via notamment le PLUi, demandant de maintenir dans le cadre de travaux de démolitions-reconstructions, les cellules commerciales d'au moins 80m² ;
 3. Une veille foncière sur des locaux commerciaux stratégiques, par exemple l'hôtel bar des Arènes, 58 rue de l'Hôtel de Ville, en recherche de repreneurs ;
 4. La transformation de la rue Alfred Darroze en rue jardin partagée et apaisée. Les travaux sont en cours avec une livraison prévue en 2026 ;

5. Le lancement d'un observatoire pour des espaces de densification pour du logement intermédiaire, et l'encouragement des projets d'habitat de densification douce, à travers le lancement prévu au 1^{er} Septembre 2025 d'un dispositif d'accompagnement BUNTI-BIMBY porté par l'opérateur Villes Vivantes ;
6. La requalification de l'ancien EHPAD en résidence autonomie et LLS (logements locatifs sociaux).

Par ailleurs, 13 autres actions restent à engager dans les prochains mois et prochaines années :

7. Le développement de l'habitat intermédiaire et de maisons de ville dans la rue d'accès au Champ du bourg (nouvel EHPAD et quartier pavillonnaire) depuis la place de l'Eglise : il s'agit d'un projet structurant qui nécessite la création d'une nouvelle voie publique, pour laquelle les acquisitions foncières nécessaires sont en cours ;
8. Le développement de béguinages à destination d'un public senior, en lien avec le projet de liaison centre-ville / Champ du bourg / nouvel EHPAD ;
9. Une stratégie de reconquête de certaines cellules commerciales, telle par exemple que le 97 avenue Robert Labeyrie (départ d'un commerçant à la retraite, recherche de repreneur) ;
10. La création d'une nouvelle placette urbaine en entrée de bourg « Place de la Résistance » ;
11. La création d'un nouvel espace public ouvert à tous avec installation de pièces de jeux pour enfants, aux « Jardins Labeyrie » ;
12. La création d'une voie cyclable avenue Marensin, afin de mieux concilier les différentes formes de mobilité ;
13. Le réaménagement du parvis de l'école sur la place du centre-bourg, afin d'en faire un nouveau lieu de destination et de rencontre ;
14. Le réaménagement du parvis des arènes et du cinéma afin de « pacifier les usages » ;
15. Le réaménagement du parking des arènes, avec potentiellement l'installation d'ombrières photovoltaïques ;
16. La rénovation du lavoir en un véritable lieu patrimonial de la commune (acquisition de la parcelle en cours avant lancement des travaux) ;
17. Le réaménagement du square Berlioz en un espace récréatif et intergénérationnel, à proximité de l'ancien EHPAD ;
18. La création d'une voie cyclable avenue Labeyrie, afin de mieux concilier les différentes formes de mobilité ;
19. Le réaménagement du parking de la médiathèque ;

Le plan de référence de Rion-des-Landes

Le diagnostic et les échanges dans le cadre de la gouvernance du plan de référence de Rion-des-Landes ont permis de prioriser les actions à mener autour de 4 grands enjeux :

1. Des mobilités douces au service du tourisme et du sport :
 - o La possibilité de relier les écoles au complexe sportif par des itinéraires en modes doux sécurisés est une clé pour profiter pleinement de cet équipement. Une voie verte et un itinéraire vert sont à rénover et à étendre ;
2. Les espaces publics, vitrine de l'attractivité et de l'esprit de la commune :
 - o Le réaménagement de 5 sites a été identifié comme un enjeu à court terme (extension, réaménagement, paysage) ;

3. Valoriser et structurer le tissu commercial de centre-bourg :
 - o Des actions de dynamisation, une politique foncière et une politique des vitrines sont prévus en soutien aux fonctions commerciales du cœur de bourg ;
4. Répondre aux besoins en logements de toutes les catégories de ménages
 - o La commune promeut des opérations dédiées aux saisonniers, aux séniors, aux familles...

En réponse à ces enjeux, 12 actions ont déjà été engagées :

1. La création d'un nouvel itinéraire des écoles au complexe sportif, réalisé en 2024, afin d'éviter la route départementale et d'avoir un itinéraire protégé en site propre pour les mobilités douces ;
2. L'extension-rénovation de la voie verte le long de la RD41 et la requalification entrée sud de Rion, en 3 phases :
 - Une première phase qui va démarrer en 2026, au sud, entre l'usine EGGER et le passage à niveau (nouvel accès usine pour cycles et piétons, aménagement d'une piste cyclable) ;
 - Une deuxième phase prévue pour 2027 entre le passage à niveau et le carrefour de Bruqueyre (bande de roulement, piste cyclable) ;
 - Une troisième et dernière phase en 2028 du carrefour de Bruqueyre jusqu'à La Poste du centre bourg de Rion-des-Landes (bande de roulement et piste cyclable) ;
3. La réorganisation globale de la circulation poids lourd de transit afin d'éviter le centre-bourg de Rion-des-Landes, réalisée entre fin 2024 et début avril 2025, pour la reporter au sud via le carrefour de Bruqueyre sur le contournement ouest de Rion-des-Landes ;
4. L'aménagement du Parc de la Mairie et le déplacement du kiosque, réalisés en 2022 ;
5. Le réaménagement de la Place des Droits de l'Homme jusqu'au bar des Sports (extension), réalisés en 2023 ;
6. L'aménagement de l'Avenue de Blotzheim (paysage, voirie, voie verte et carrefour Souchets-Miconine), réalisés en 2024 ;
7. L'aménagement du parking de l'école élémentaire, dont les travaux s'achèvent en 2025 ;
8. Le lancement d'une opération de rénovation vitrine-façades du bourg, mais également sur les logements, à travers le dispositif de plan façade qui sera lancé au 1^{er} Septembre 2025 ;
9. La création de 20 logements d'hébergements saisonniers sur site de la « Baraka », réalisés en 2023 ;
10. La création de 12 logements groupés pour personnes âgées à proximité de l'EHPAD, afin qu'ils puissent bénéficier de ses services, dont la phase de consultation est lancée en 2025 ;
11. Une opération globale de rénovation énergétique de tous les logements communaux (23 logements rue Félix Arnaudin et 11 habitations à Rion et à Boos), réalisés entre 2023 et 2025 ;
12. Concernant la structuration du commerce :
 - Les opérations de rénovation du centre-ville ont permis de déménager la boulangerie avenue de Blothzeim, pour une meilleure visibilité.
 - Les 2 commerces qui étaient fermés à l'entrée de l'avenue de Blotzheim ont pu développer de grandes terrasses ce qui a déjà permis à un restaurant-bar d'ouvrir au mois d'avril 2025 et à un autre d'être racheté dans l'optique de réaliser une boucherie en rez-de-chaussée et des logements en étage.

Par ailleurs, 5 autres actions restent à engager dans les prochains mois et prochaines années :

13. L'aménagement du carrefour de la Bruqueyre RD42-RD127, dans le cadre de la requalification de l'avenue (bande de roulement, piste cyclable) et du contournement poids-lourds de transit du centre-bourg de Rion-des-Landes ;
14. Concernant l'animation et la structuration du commerce, le lancement d'une association de commerçants ;
15. L'acquisition et la réhabilitation de bâtiments mixtes commerces / logements, par exemple l'ancienne pharmacie du centre bourg de Rion-des-Landes ;
16. L'aménagement d'un lotissement rue des Souchets (15 lots en accession à la propriété) dont la réalisation est prévue de fin 2025 à fin 2026.
17. Le lancement d'un dispositif d'accompagnement BUNTI-BIMBY de création et reconfiguration de logements en densification douce

Le Pacte Territorial volets 1 et 2

La Communauté de Communes du Pays Tarusate et 5 autres EPCI du SCoT Adour Chalosse Tursan, ont conclu avec l'Etat et l'Anah un Programme d'Intérêt Général (PIG) Pacte Territorial France Renov' sur les volets 1 (dynamique territoriale) et 2 (information-conseil-orientation), porté par le PETR Adour Chalosse Tursan, via l'opérateur SOLIHA, afin de mobiliser et d'informer et de conseiller tous les porteurs de projets (bailleurs ou occupants) dans les premières étapes de leurs parcours de rénovation de leurs logements (rénovation énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie de leurs occupants, adossé au Programme d'Intérêt Général XL Adapt' porté par le Conseil départemental des Landes, ou travaux lourds de réhabilitation et de sortie de dégradation). Ce Pacte a été signé le 1^{er} juillet 2025 et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2025, jusqu'au 31 décembre 2027.

Le Pacte Territorial volet 3

La Communauté de Communes du Pays Tarusate a également souhaité prolonger ce Pacte par un volet 3 intercommunal d'accompagnement des ménages dans le montage de dossier de demande de subvention Anah et par des abondements locaux (communautaires voire communaux) en complément des aides Anah. Ce complément a pour objectif d'offrir un accompagnement complet et gratuit aux propriétaires occupants les plus modestes dans leurs projets de rénovation, sur toutes les thématiques Anah. Des abondements significatifs ont été proposés notamment pour les propriétaires occupants à revenus très modestes dans la thématique adaptation à la perte d'autonomie, avec un reste à charge quasi nul (100% du montant hors taxes des travaux pris en charge par l'Anah, la Communauté de Communes et la commune, et une avance de 100% des subventions par la SACICAP Procivis). Ce Pacte a été signé le 1^{er} juillet 2025 et prend effet au 1^{er} septembre 2025, jusqu'au 31 décembre 2027.

Les plans façades

La Communauté de Communes du Pays Tarusate a par ailleurs confié à l'opérateur qui anime et pilote le volet 3 de son Pacte Territorial d'instruire un plan incitatif de ravalement de façades à l'échelle intercommunal, sur des linéaires choisis par chaque commune. Il s'agit de travaux qui ne sont pas aidés par l'Anah mais qui participent de l'attractivité des centres-bourgs, au premier rang desquels Pontonx-sur-l'Adour, Rion-des-Landes, et Tartas, pour lesquels les linéaires sont les plus larges et correspondent aux zonages UCeca et Ucca du PLUi (notions de centralité). Les aides proposées par la Communauté de Communes et les communes sont de 40% d'aides aux travaux sur un plafond maximum de 20 000€ hors taxes. Les devantures commerciales sont également éligibles à ces aides. Ce dispositif est prévu sur la même période que le volet 3 du Pacte Territorial, à savoir du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2027.

L'expérimentation BIMBY BUNTI

Enfin, la Communauté de Communes du Pays Tarusate a souhaité traduire sa volonté de continuer de produire des logements dans une logique de sobriété foncière par un nouveau service universel d'appui à la conception de logement, à destination de tous les porteurs de projets du pays tarusate, appelé « BIMBY BUNTI » :

- Pour des projets de construction de nouveau logement dans le jardin d'une parcelle déjà bâtie (BIMBY) ;
- Pour des projets de reconfiguration de bâtiments existants afin d'améliorer ou de créer des logements dans ces enveloppes déjà bâties, afin de répondre aux aspirations de la population (BUNTI) ;

Ce service permettra par exemple :

- De répondre au déficit d'attractivité des logements vacants en les reconfigurant (création d'extérieurs, agrandissement des pièces, création d'ouvertures pour la luminosité, agrandissements partiels) ;
- D'accompagner les projets de rénovation en zones PPRI afin de répondre aux enjeux de mise en sécurité face aux risques inondations ;
- De loger un enfant souhaitant prendre son indépendance ou un parent dépendant à proximité de son propre logement ;
- De construire son logement de plain-pied dans son jardin pour un ménage senior, sans quitter son quartier, ses voisins et ses habitudes ;
- De rénover des logements en produisant des ressources permettant de dégager pour les propriétaires des marges de manœuvre financières suffisantes pour le faire (vente de la maison principale) ;
- De produire du logement (et donc accueillir des familles, produire de futures ressources fiscales pour les communes et le Département) pour répondre à la fois à la tension immobilière, aux besoins de la population, aux besoins des communes, aux besoins des entreprises qui entreprennent des projets industriels dans le secteur), tout en respectant les règlements d'urbanisme et la sobriété foncière demandée depuis la Loi Climat et Résilience ;
- D'ouvrir les options pour des propriétaires ayant des projets mais ne sachant comment les concrétiser / comment valoriser leur terrain ou leur bien.

2.02 Diagnostics transversaux

La Communauté de Communes du Pays Tarusate est située au centre du département des Landes, en région Nouvelle-Aquitaine. Elle regroupe 17 communes et s'étend sur une superficie de 599,56 km², ce qui correspond à une densité de population de 29,9 habitants par kilomètre carré, selon les données de l'INSEE pour l'année 2021.

La Communauté de Communes du Pays Tarusate se trouve dans l'aire d'influence des agglomérations Dacquoise et Montoise. Elle se situe respectivement à 30 min de Mont-de-Marsan, 30 min de Dax et 2h de Bordeaux. Ce territoire est essentiellement forestier et plus généralement agricole, notamment au sud de l'Adour, mais présente également une activité industrielle importante notamment à Rion-des-Landes et à Tartas. Bien qu'il s'agisse d'un territoire majoritairement rural, il rassemble plusieurs pôles d'activité et de services autour de Tartas, siège de l'intercommunalité, ainsi que Pontonx-sur-l'Adour et Rion-des-Landes, qui concentrent les principales zones urbaines.

La Communauté de Communes du Pays Tarusate a été créée le 31 décembre 1996. Son conseil communautaire est composé de 34 membres, dont le Président actuel est M. Laurent Civel.

En 2021, la population totale de la Communauté de Communes était de 17 934 habitants (source INSEE). Elle est composée de 17 communes :

- | | | |
|-------------|----------------|----------------|
| - Audon | - Gouts | - l'Adour |
| - Bégaar | - Laluque | - Rion-des- |
| - Beylongue | - Lamothe | - Landes |
| - Carcarès- | - Le Leuy | - Saint-Yaguen |
| Saint-Croix | - Lesgor | - Souprosse |
| - Carcen- | - Meilhan | - Tartas |
| Ponson | - Pontonx-sur- | - Villenave |

Les trois communes de Pontonx-sur-l'Adour, Rion-des-Landes et Tartas en sont les trois communes principales, de tailles équivalentes en nombre d'habitants, avec respectivement 2 932, 3 084 et 3 191 habitants (source INSEE RP 2021).

Contexte démographique

L'analyse des données démographiques des dernières périodes INSEE (2010-2015 et 2015-2021) montre plusieurs tendances pour la Communauté de Communes du Pays Tarusate :

La Communauté de Communes est sur une tendance de croissance positive :

- Sur la période INSEE 2009-2014, elle gagne en moyenne 0,3 % de sa population chaque année (environ 120 habitants / an) contre 0,2% (environ 80 habitants / an) entre 2015 et 2021 ;
- Sur la période 2009-2015, des contrastes marqués apparaissent entre les communes. Alors que certaines communes rurales proches des principaux axes de communication et des bassins d'emplois, comme Tartas, Bégaar, et Rion-des-Landes, enregistrent des croissances annuelles supérieures à 2 %, d'autres plus éloignées ou moins bien desservies voient une stagnation, voire une très légère diminution de leur population.
- Sur la période 2015-2021, ces contrastes s'atténuent quelque peu. En effet, la croissance reste modérée pour les communes périphériques, notamment celles de la première couronne de Tartas, alors que d'autres plus éloignées comme Lesgor affichent des taux de croissance démographique soutenus, dépassant parfois 1,5 % par an.

En décomposant cette dynamique démographique, on observe :

- D'une part un solde migratoire très positif, qui tire la croissance (+0,8 %/an entre 2015 et 2021), confirmant l'attractivité résidentielle de la Communauté de Communes du Pays Tarusate pour les nouvelles populations ;
- D'autre part un solde naturel négatif depuis plus de 20 ans (-0,3%/an sur la période de 2015 à 2021), qui indique un nombre plus important de décès que de naissances dans la Communauté de Communes ;
- Le vieillissement de la population est marqué sur le territoire. En effet, la part des 60-74 ans a fortement augmenté, passant de 17 % de la population en 2009 à 22 % en 2020, tandis que celle des plus de 75 ans progresse également, atteignant 13 %.

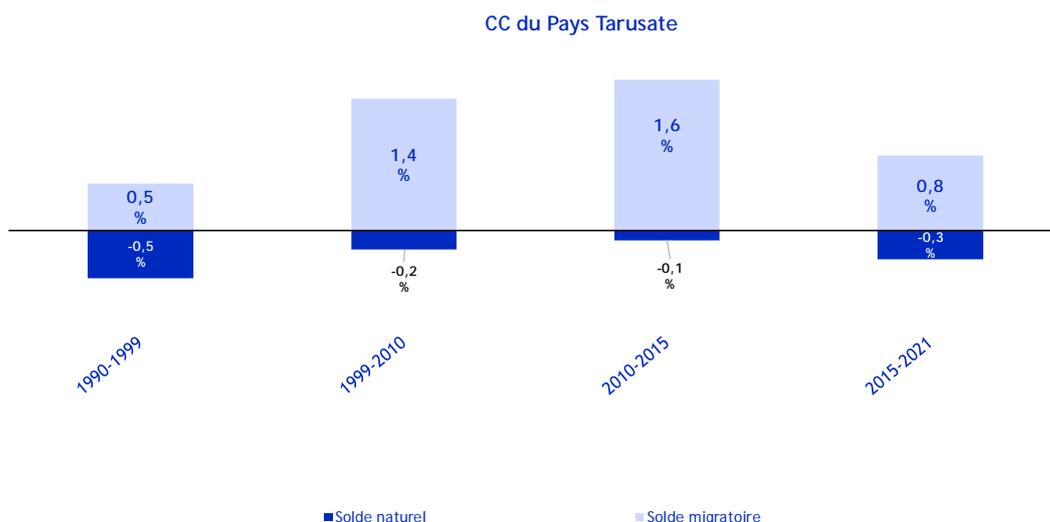


Figure 4 – Décomposition de l'évolution démographique dans la Communauté de Communes du Pays tarusate entre deux périodes de recensement de la population INSEE depuis 1990, entre solde migratoire et solde naturel

Cette dynamique démographique se confirme dans les trois communes de Pontonx-sur-l'Adour, Rion-des-Landes et Tartas, marquées elles aussi par :

- Un solde migratoire très positif, avec une croissance supérieure à 1% dans les trois communes depuis 1999 (sauf à Tartas sur la dernière période, avec 0,8%), confirmant leur attractivité résidentielle ;
- Un solde naturel négatif depuis plus de 20 ans (très légèrement négatif à -0,1% à Rion-des-Landes, un peu plus marqué à Pontonx-sur-l'Adour à -0,3 ou -0,4%, encore plus marqué à Tartas sur la dernière période INSEE (à -1%) ;

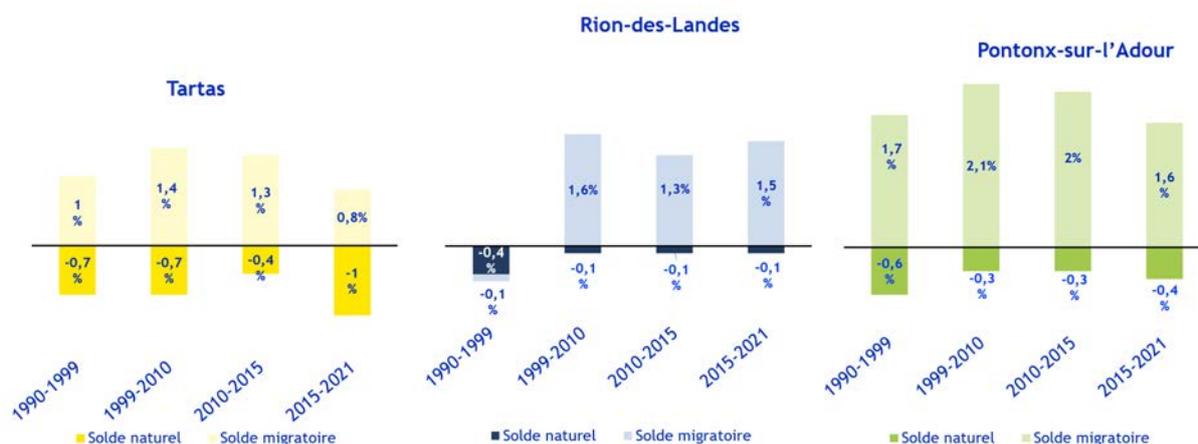


Figure 5 - Décomposition de l'évolution démographique Pontonx-sur-l'Adour, Rion-des-Landes et Tartas entre deux périodes de recensement de la population INSEE depuis 1990, entre solde migratoire et solde naturel

NB : Pour Tartas, la commune rappelle que l'implantation d'un centre d'accueil pour demandeur d'asile depuis 2022 (renouvelé par convention en 2025) dans les locaux du centre d'hébergement propriété du district des landes de football avec 48 places permanentes n'est pas évoquée dans la présentation relative au contexte démographique et donc non incluse dans les chiffres officiels.

Diagnostic habitat

L'étude pré-opérationnelle a permis d'identifier à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays Tarusate :

- Un besoin en rénovation énergétique présent sur l'ensemble du territoire communautaire, et qui s'est confirmé dans les réponses au questionnaire habitants et dans les échanges téléphoniques menés avec les propriétaires ;
 - o 50% des bâtiments de la CCPT ont été construits avant 1974 et les premières réglementations thermiques ;
 - o 12,9% des DPE non vierges réalisés depuis 2013 ont été classés en étiquettes F ou G (« passoires thermiques »), soit 95 logements.

- Une nécessaire adaptation des logements à la perte d'autonomie des occupants, lié à un vieillissement de la population national mais qui se confirme au niveau intercommunal ;
 - o 20% des propriétaires occupants de la CCPT ont plus de 70 ans ;
 - o 12% du parc de logements de la CCPT est occupé par des PO de plus de 70 ans.

- Des situations de mal logement et de dégradation qui sont assez limitées dans la Communauté de Communes mais qui sont très présentes dans l'hypercentre de Tartas, autour de la rue Duprat notamment ;

- Une tension immobilière relevée dans diverses études émanant y compris du Département, qui appelle d'une part à la mobilisation d'un stock contenu mais intéressant des logements structurellement vacants (depuis plus de 5 ans, environ 2 à 3% du parc total de logements de la Communauté de Communes), et d'autre part un appui des projets de reconfiguration de bâti existant (BUNTI) ou de densification douce par division parcellaire maîtrisée (BIMBY).

Dans le détail, pour les trois communes de Pontonx-sur-l'Adour, Rion-des-Landes et Tartas, on constate en quelques chiffres :

- **Un parc de logements à adapter :**
 - o 32,3% des habitants de Rion-des-Landes a plus de 60 ans ;
 - o 29,8% des habitants de Pontonx-sur-l'Adour a plus de 60 ans ;
 - o 37,7% des habitants de Tartas a plus de 60 ans.

- **Un marché immobilier tendu :**
 - o Le prix médian des logements dans l'ancien dans la Communauté de Communes du Pays Tarusate atteint 1 836 €/m² entre 2019 et 2023 dans l'ancien. En comparant les trois communes sur cette même période, on observe que celui de Rion-des-Landes est légèrement plus élevé que Tartas, et que Pontonx-sur-l'Adour se dénote, dans l'aire d'attractivité de l'agglomération dacquoise :
 - 1 625€/m² à Tartas
 - 1 686€/m² à Rion-des-Landes
 - 2 057€/m² à Pontonx-sur-l'Adour
 - o Pour autant, si on se penche sur l'année 2023 uniquement, toujours pour les transactions immobilières dans l'ancien, on observe une augmentation des prix dans les trois communes mais notamment dans les deux communes de Tartas et Pontonx-sur-l'Adour, situées dans l'axe reliant Dax à Mont-de-Marsan :
 - 1 720€/m² à Rion-des-Landes
 - 2 025€/m² pour Tartas
 - 2 367€/m² à Pontonx-sur-l'Adour

- **Un parc de logements local dans les trois communes également marqué par le locatif privé, et dans une moindre mesure par quelques logements vacants de longue durée :**
 - Au 1^{er} janvier 2024, **Tartas** compte 1 910 logements dont :
 - 931 étaient déclarés occupés, à titre de résidence principale, par leur propriétaire ;
 - 589 étaient déclarés occupés, par des locataires du parc privé ;
 - 238 étaient déclarés vacants.

Statuts d'occupation des logements à Tartas

Source : Fichiers fonciers 2024, Traitement Villes Vivantes

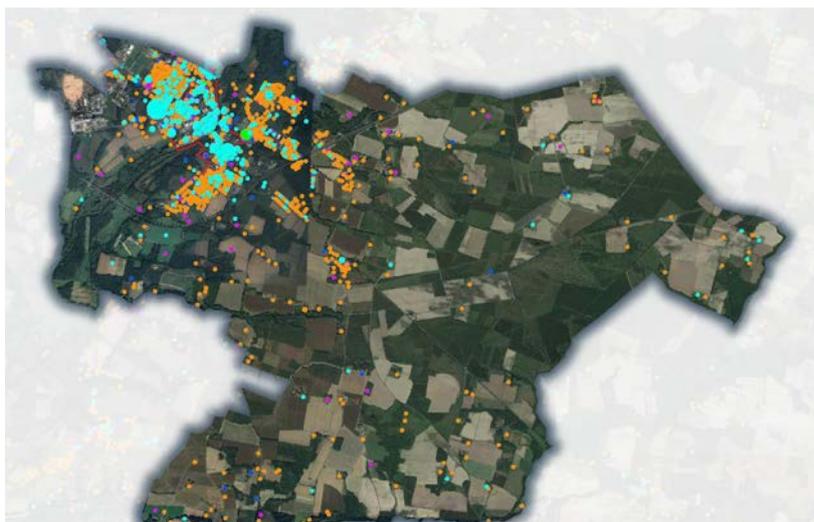
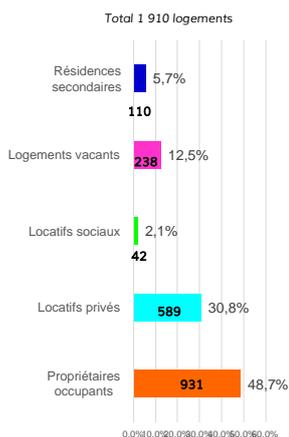


Figure 6 - Typologie d'occupation des logements à Tartas, Fichiers Fonciers 2024, traitement Villes Vivantes

Focus sur les logements déclarés vacants à Tartas

Source : Fichiers fonciers 2024, Traitement Villes Vivantes



Figure 7 - Analyse de la vacance à l'échelle de Tartas par durée et par projection cartographique des logements concernés, Fichiers Fonciers 2024, traitement Villes Vivantes

- Au 1^{er} janvier 2024, **Rion-des-Landes** compte 1 660 logements dont :
 - 953 étaient déclarés occupés, à titre de résidence principale, par leur propriétaire ;
 - 339 étaient déclarés occupés, par des locataires du parc privé ;
 - 157 étaient déclarés vacants.

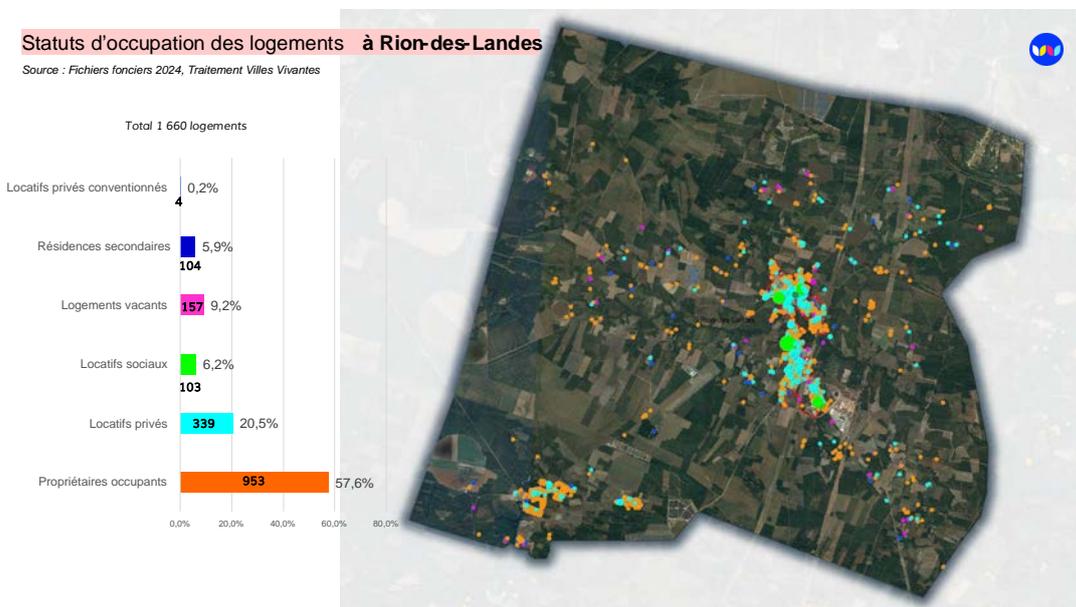


Figure 8- Typologie d'occupation des logements à Rion-des-Landes, Fichiers Fonciers 2024, Villes Vivantes

Focus sur les logements déclarés vacants à Rion-des-Landes

Source : Fichiers fonciers 2024, Traitement Villes Vivantes



Figure 9 - Analyse de la vacance à l'échelle de Rion-des-Landes par durée et par projection cartographique des logements concernés, Fichiers Fonciers 2024, traitement Villes Vivantes

- Au 1^{er} janvier 2024, **Pontoux-sur-l'Adour** compte 1 484 logements dont :
 - 908 étaient déclarés occupés, à titre de résidence principale, par leur propriétaire ;
 - 280 étaient déclarés occupés, par des locataires du parc privé ;
 - 111 étaient déclarés vacants.

Statuts d'occupation des logements à Pontoux-sur-l'Adour

Source : Fichiers fonciers 2024, Traitement Villes Vivantes

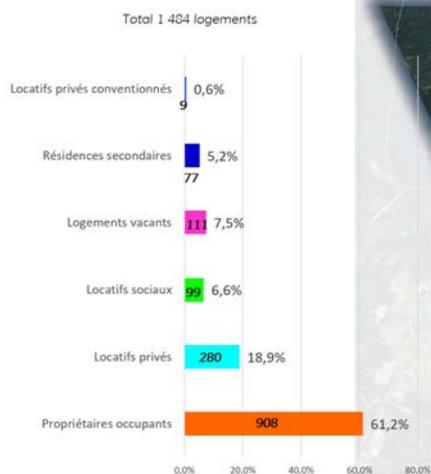


Figure 10- Typologie d'occupation des logements à Pontoux-sur-l'Adour, Fichiers Fonciers 2024, Villes Vivantes

Focus sur les logements déclarés vacants à Pontoux-sur-l'Adour

Source : Fichiers fonciers 2024, Traitement Villes Vivantes



Figure 11 - Analyse de la vacance à l'échelle de Pontoux-sur-l'Adour par durée et par projection cartographique des logements concernés, Fichiers Fonciers 2024, traitement Villes Vivantes

- Des centres anciens qui concentrent une part importante de ménages très modestes :

Projection cartographique par carreaux INSEE des taux de pauvreté à Tartas

Source : Exploitation Villes Vivantes INSEE RGP 2020, revenus disponibles, Fichier Localisé Social et Fiscal (FILOSoF)

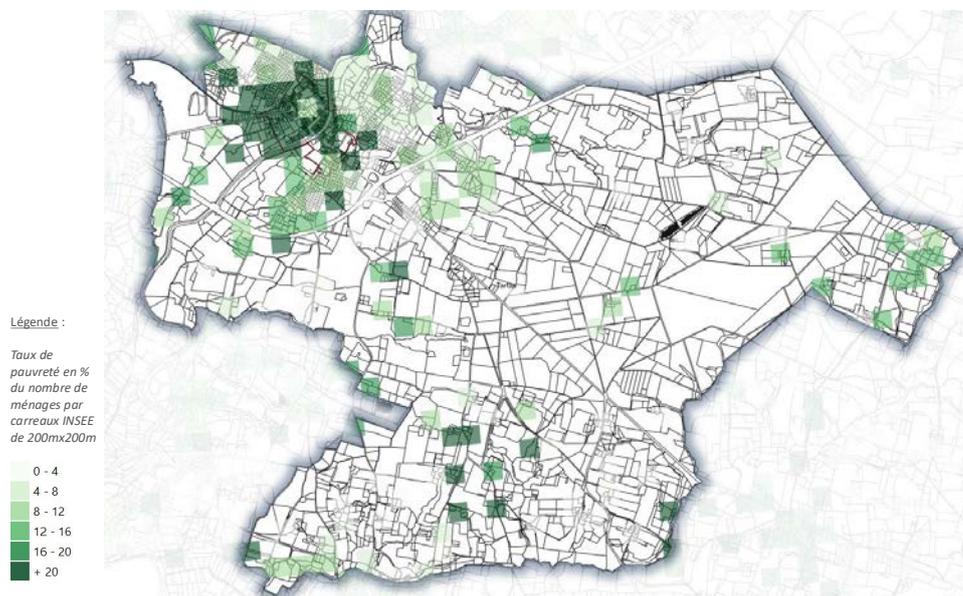


Figure 12 - Carroyage INSEE des taux de pauvreté à l'échelle de Tartas, INSEE Filosofi 2020, traitement Villes Vivantes



Figure 13 - Carroyage INSEE des taux de pauvreté à l'échelle du centre-bourg de Tartas, INSEE Filosofi 2020, traitement Villes Vivantes

Projection cartographique par carreaux INSEE des taux de pauvreté à Rion-des-Landes

Source : Exploitation Villes Vivantes INSEE RGP 2020, revenus disponibles, Fichier Localisé Social et Fiscal (FLoSoF)

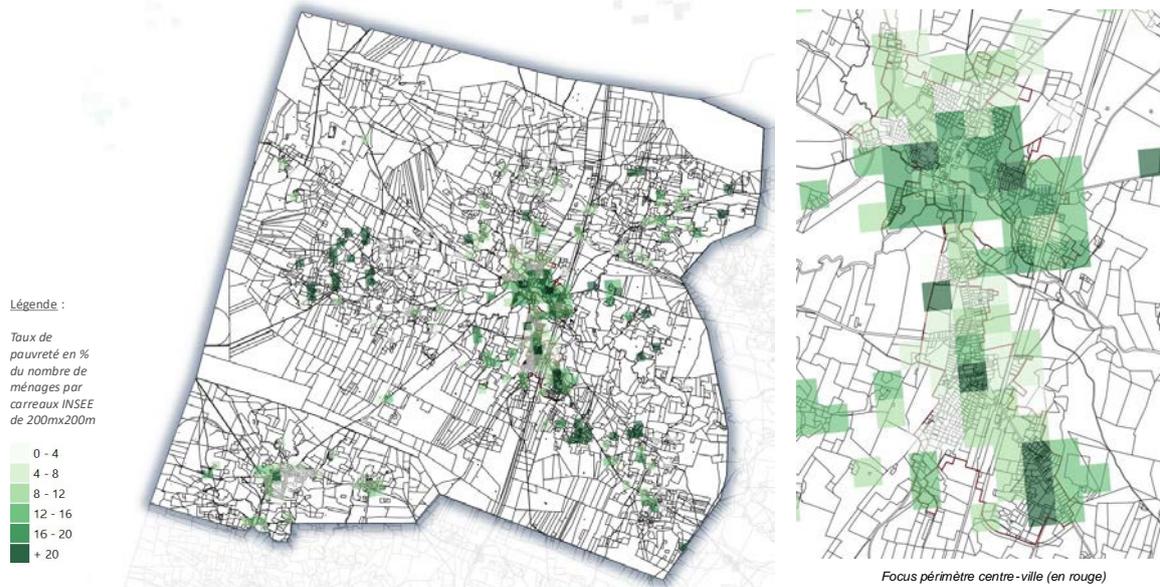


Figure 14 - Carroyage INSEE des taux de pauvret    l' chelle de Rion-des-Landes et de son c ur de bourg, INSEE Filosofi 2020, traitement Villes Vivantes

- **Des centres anciens qui concentrent une part importante de logements   r habiliter thermiquement :**
 - 12,9% des DPE non vierges r alis s ces 10 derni res ann es dans la CCPT  taient class s F ou G. Ce taux est de :
 - 19,3%   Tartas (45 logements),
 - 10,3%   Rion-des-Landes (13 logements),
 - 12,4%   Pontonx-sur-l'Adour (10 logements)
 - 33% des b timents,   l' chelle de la CCPT, ont  t  construits d'avant 1944 et 50% avant 1974 (date des premi res r glementations thermiques dans la construction des b timents).
 -   Tartas, ces taux sont respectivement de 32 et 51% ;
 -   Rion-des-Landes, de 33 et 63% ;
 -   Pontonx-sur-l'Adour, de 26 et 36%.

Diagnostic commercial

La Communaut  de Communes du Pays Tarusate g re plusieurs zones d'activit s  conomiques r parties sur les communes constituant l'armature territoriale. Le v ritable poumon  conomique est constitu  par plusieurs zones d'activit s situ es dans ces trois communes :

-   Tartas (zone artisanale de Mouneou, zone commerciale du Ferrou)
-   Rion-des-Landes (zone artisanale de Pelletet)
-   Pontonx-sur-l'Adour (zone d'entreprises de Pion-Cazaumartin)

D'un point de vue commercial, le territoire cherche   trouver un  quilibre entre le dynamisme commercial des agglom rations de Dax (situ e   10 minutes de Pontonx-sur-l'Adour, dont l'offre en Grandes et Moyennes Surface a significativement progress e ces derni res ann es, avec par exemple le centre commercial Grand Mail de Saint-Paul-l s-Dax et le magasin Brico D p t de 7 300m² situ e   M es) et de Mont-de-Marsan, les relais commerciaux que sont les commerces de p riph rie de ces trois communes et les commerces de proximit  des centres-villes de ces trois centralit s.

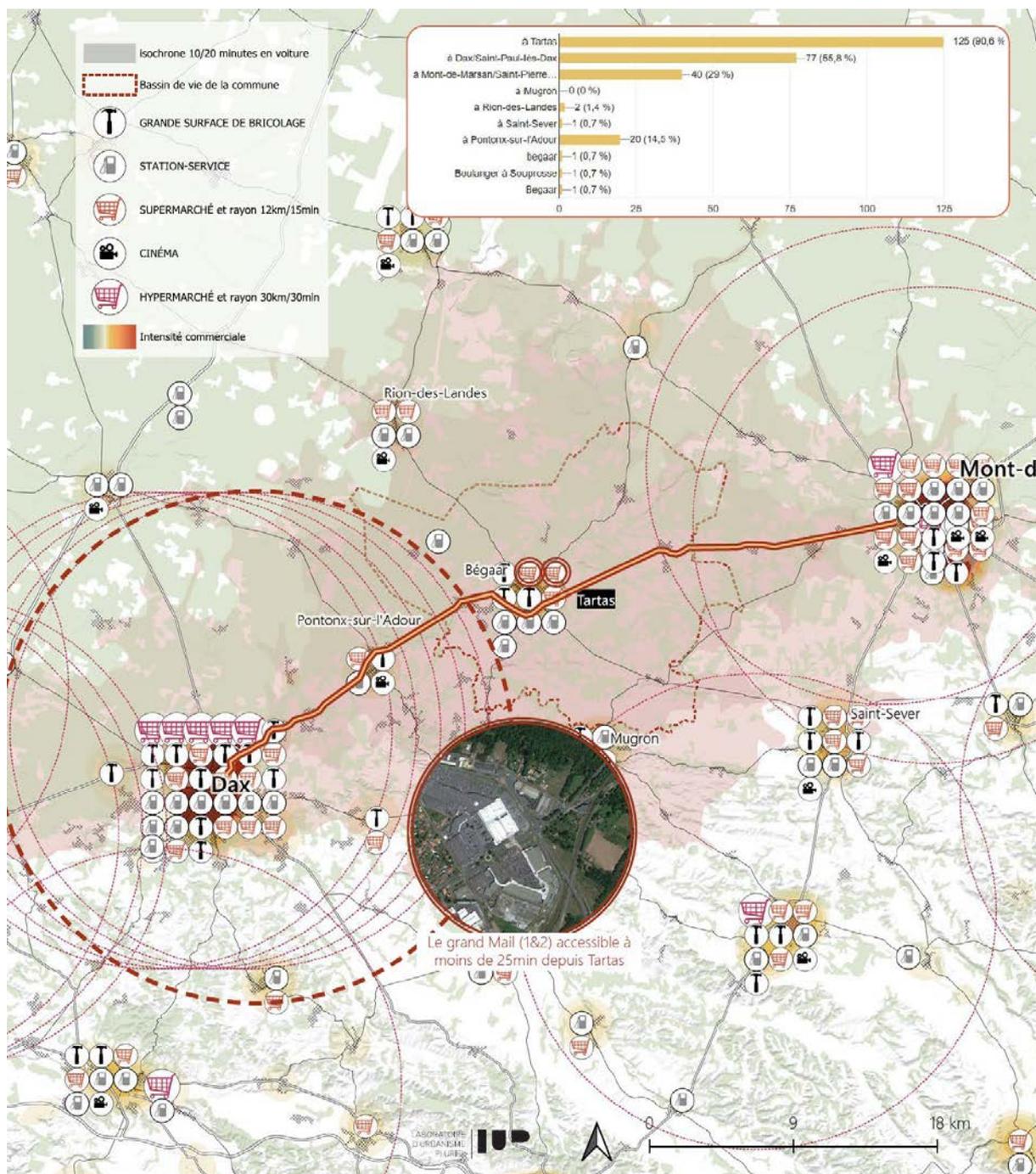


Figure 15 – Offre territoriale en commerces et services – Source étude plan de référence de Tartas – Janvier 2025 – Bureau d'études LUP

Structuration de l'offre commerciale dans les trois communes :

- À Pontonx-sur-l'Adour¹:

- Pontonx-sur-l'Adour compte 41 commerces et services disposant d'une vitrine commerciale dont 53% sont implantés en centre-bourg (au titre du périmètre de centralité défini dans le PLUi). La filière des services domine très largement l'activité

¹ Issu du diagnostic du plan de référence de Pontonx-sur-l'Adour – Novembre 2020

avec 11 établissements. 40% des commerces sont installés depuis moins de 10 ans avec notamment la transformation de l'ancien garage Renault Avenue Labeyrie qui a permis la création de 5 activités.

- Pontonx-sur-l'Adour reste marquée par les commerces de proximité avec une forte représentation du secteur hygiène santé beauté avec l'installation récente d'un opticien, d'une esthéticienne et d'une coiffeuse. L'offre alimentaire est complète avec 2 boulangeries, 1 boucherie et 1 épicerie fine. A cela s'ajoute Intermarché et des industriels de l'agroalimentaire Alphadis et Lartigue) qui font de la vente de direct.
- Les CHR (café hôtel restaurant) sont assez peu présents avec seulement 3 établissements (P'tit Creux, Chai Mic, bar hôtel restaurant des Arènes), tous situés dans le centre-ville soit 10% de l'offre commerciale. On rappellera la fermeture depuis 8 ans du Café Central.
- Le reste du secteur non alimentaire compte deux commerces de l'équipement de la maison (Bricomarché et Tout Faire Matériaux) Ainsi la diversité commerciale est très modeste avant un seul spécialiste en équipement de la personne (dont le magasin manque singulièrement d'attrait extérieur (absence d'enseigne).
- On recense seulement 2 cellules commerciales vacantes sur le périmètre du centre-ville. Rapporté au nombre de locaux sur ce même périmètre (29) le taux de vacance s'établit à 6,5 soit un taux faible par rapport aux moyennes habituellement observées (12-14%). Ces 2 cellules sont particulièrement stratégiques au regard de leur emplacement et de leur dimension :
 - 190 avenue Robert Labeyrie (anciens locaux des Pompes Funèbres) partage une offre de stationnement avec les autres locaux d'activité à proximité mais souffre d'un manque d'effet vitrine ;
 - 12 avenue Marensin ancien bar hôtel Le Central.
- Un marché dominical, en majorité alimentaire, regroupe en complément de l'offre sédentaire une douzaine de commerçants chaque dimanche dans la commune.

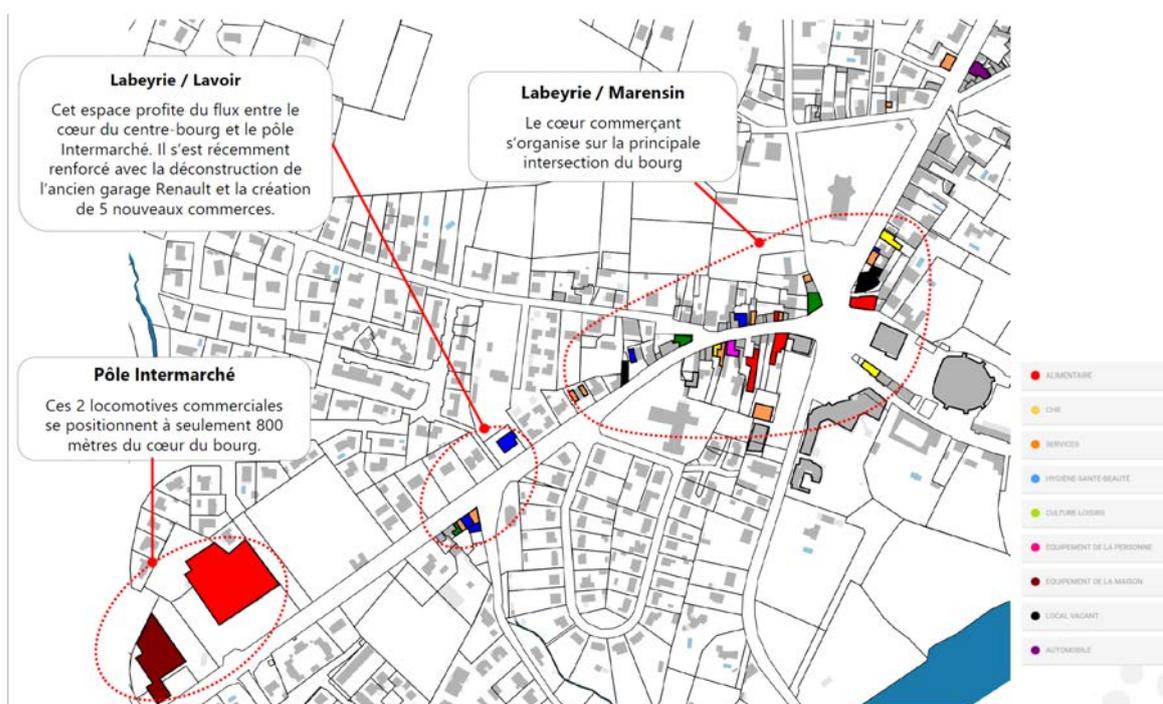


Figure 16 – Spatialisation de l'offre commerciale du centre-bourg de Pontonx-sur-l'Adour – Etude plan de référence – Novembre 2020

- **À Rion-des-Landes²** :

- Rion-des-Landes accueille plus d'une centaine d'activités économiques variées dont plusieurs gros employeurs :
 - EGGER/ Production de panneaux mélaminés (560 salariés / 361 328 000 € de CA / 46 ha) ;
 - MLPC Rion et Lesgor à 10km / production d'agents de vulcanisation / SEVESO III / 200 salariés sur les 2 sites ;
 - SOLEVAL/ Nourriture pour animaux / 60 emplois Royal ;
- Rion-des-Landes compte 23 commerces de détail dont 3 moyennes surfaces installées en dehors du bourg (ancien) :
 - Leclerc Express : 1200m² de surface de vente, 12 employés, 8,21M€ de CA + salon de coiffure, laverie libre-service et 4 pompes à essence ;
 - Carrefour Express : 325m² de surface de vente, 8 employés, 1,77M€ de CA + 3 pompes à essence ;
 - Point P : 300m² de surface de vente + 7 700m² de surface extérieure, 7 employés.
- La commune compte également 17 commerces et services de proximité. 75% des commerces et services de la commune sont implantés dans le bourg. Tous les secteurs d'activité y sont représentés avec un bon équilibre entre les commerces de proximité (attractifs et créateurs de flux) et les services, marchands ou non ;
- Au-delà des 3 moyennes surfaces citées plus haut, on doit l'attractivité commerciale de Rion-des-Landes à La Poste, la pharmacie, le tabac presse et les boulangers. Les activités de restauration, traditionnelle ou petite, existent en bon nombre (25% de l'offre) mais souffrent d'une image peu dynamique, de locaux modestes, d'implantations isolées ou confidentielles et d'un manque flagrant de terrasses extérieures pour un bourg du sud-ouest ;
- L'offre sédentaire est complétée par la présence d'un ostréiculteur itinérant Place des Arènes. Pour autant, on ne note pas de dynamique collective ou d'animations commerciales, pas d'association des commerçants, pas d'harmonisation des horaires ou des jours d'ouverture ;
- Tous les besoins de consommation quotidiens ou hebdomadaires sont couverts par l'offre de Rion-des-Landes : marché, primeur, fromager, boucher. Les besoins mensuels (alimentaire, pressing, produits d'hygiène, surgelé), occasionnels légers (prêt à porter, bijoux, parfumerie), occasionnels lourds (décoration, bricolage, jardinage) et exceptionnels (électroménager, meuble, automobile) sont pourvus par les pôles commerciaux de Dax (à 30mn et 32 km) ou de Mont-de-Marsan (40mn et 38km) ;
- L'offre de commerce et de service est relativement complète en cœur de bourg (13 activités) à et se déploie sur un périmètre compact. Le périmètre propose une offre de stationnement confortable avec un parking de 25 places aux Arènes et du stationnement longitudinal sur voirie organisé le long des avenues Bastiat et Blotzheim.

² Issu du diagnostic du plan de référence de Rion-des-Landes – Avril 2020

Organisation spatiale des commerces

(existants et vacants)

3 séquences commerciales étirées sur près de 2 km

- Le **bourg** et toutes ses fonctions de centralité, commerce, services, santé, administrations, sports et loisirs, enseignement, culture...
- La supérette **Carrefour** et 1 **pizzeria** isolées
- Quelques **commerces éparpillés** et de nombreux locaux vacants, traces du passé, face à l'usine MLPC
- Le supermarché **Leclerc** au cœur des zones d'activités, de l'autre côté de la voie ferrée.

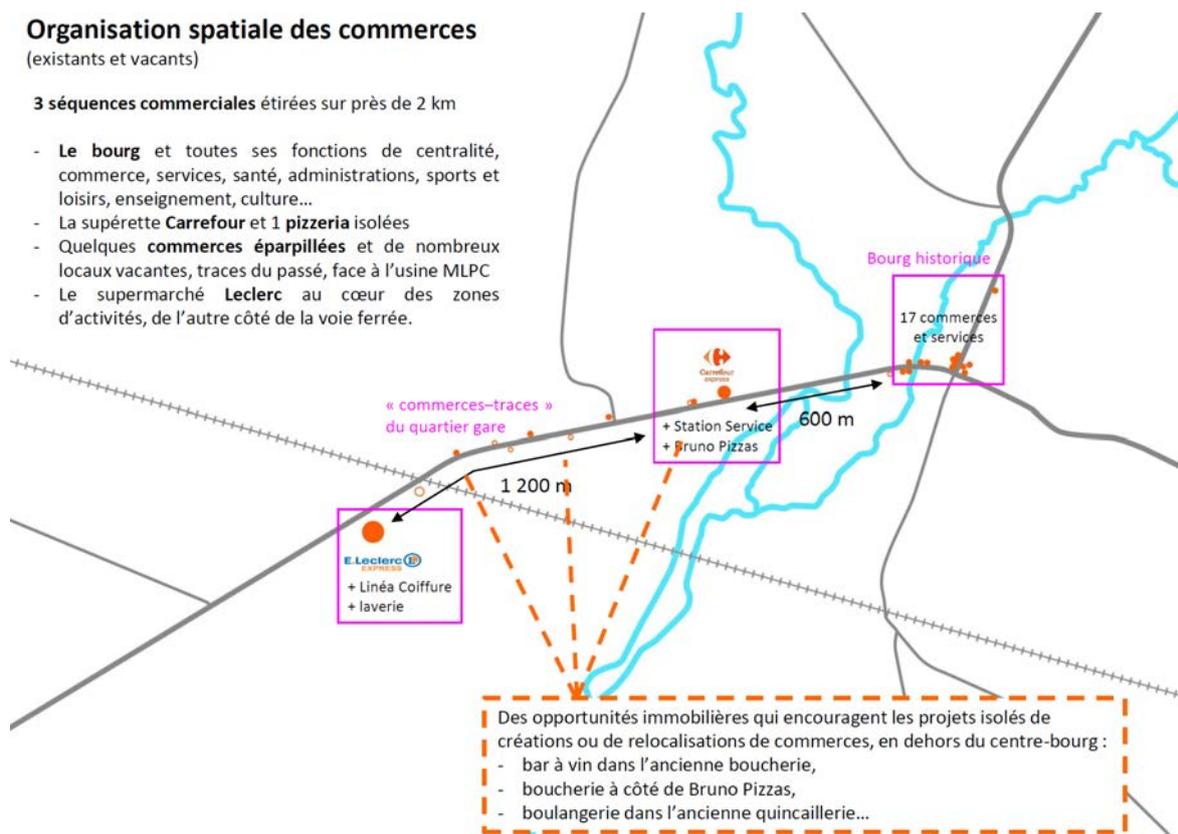


Figure 17 – Spatialisation de l'offre commerciale à Rion-des-Landes – Etude plan de référence – Avril 2020

- À Tartas³ :

- o L'offre commerciale et de service est importante et répond à l'ensemble des besoins du quotidien et marqué par trois grandes et moyennes surfaces (GMS), Bégaar compris, dont l'offre dépasse les seuls besoins tarusates ;
- o Un tissu commercial riche notamment en cœur de ville, avec des implantations historiques rue Duprat et sur les allées Marines en recul et une concentration notable ces dernières années autour de la Place Gambetta et ses prolongements ;
- o Les entrées de ville sont elles aussi attractives, notamment les secteurs d'accès à la RD 824 et l'entrée est de la ville, située sur le territoire de la commune de Bégaar ;
- o Cette offre est néanmoins :
 - Carencée en termes de restauration (hors restauration rapide) et de boulangerie ;
 - Pas suffisamment structurée dans la ville haute, qui dispose de certains commerces, mais dont le parcours marchand n'est pas suffisamment structuré pour qualifier une réelle polarité ;
 - Marquée par une vacance commerciale en progression y compris autour de la Place Gambetta (cf. Figure 19).

³ Issu du diagnostic du plan de référence de Tartas – Novembre 2024

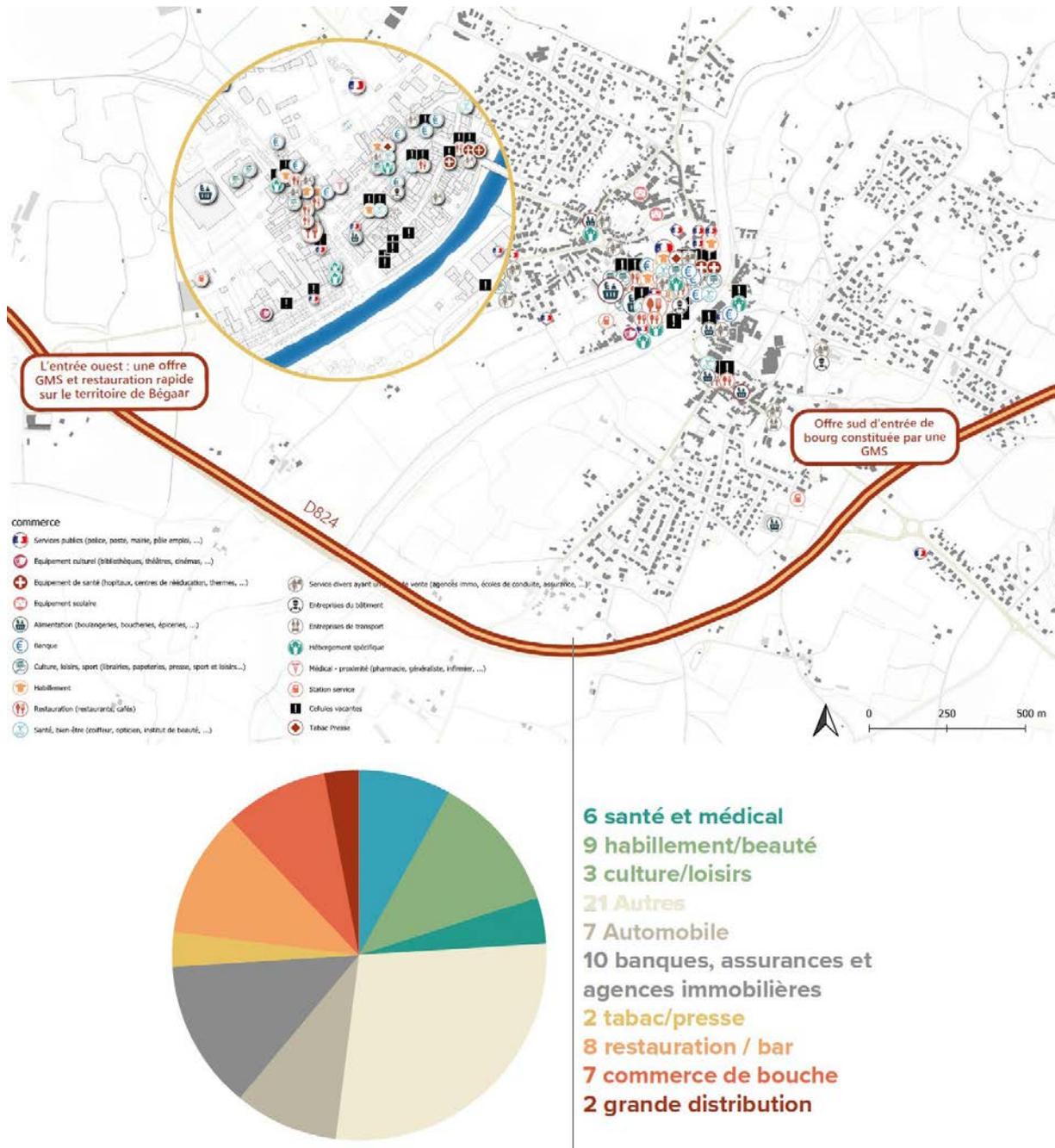


Figure 18 – Spatialisation de l'offre commerciale à Tartas – Etude plan de référence – Janvier 2025



Figure 19 – Caractérisation de la vacance commerciale dans le centre-ville de Tartas, autour de la Place Gambetta – Etude plan de référence – Janvier 2025

Diagnostic mobilités

À l'échelle de la Communauté de Communes et entre Dax et Mont-de-Marsan, **Tartas**, en position relativement centrale, bénéficie d'une bonne desserte routière. Le contournement sud, mis en place au début des années 1990, a permis de réduire le flux des véhicules industriels dans le centre-bourg. Le bourg reste néanmoins traversé par un axe principal qui concentre les flux sur un tracé sinueux, avec, pour les piétons et les cycles, plusieurs points durs en termes de sécurité (franchissement de la Midouze notamment) ou de confort (virages Cours Saint-Jacques ou Place du Luc notamment).

Pontonx-sur-l'Adour est également situé sur cet axe constitué par la route départementale 824, à seulement une dizaine de minutes de l'agglomération dacquoise. Cet axe majeur aménagé en voie rapide, connaît un trafic d'environ 17000 véhicules légers par jour.

Rion-des-Landes est située plus à l'écart des grands sites d'attraction du département des Landes, à 32km de Dax, 38km de Mont-de-Marsan et 35km de côte océane (plage de Lit et Mixe). La RD41, qui traverse la commune, est pour autant empruntée chaque jour par plus de 2000 véhicules dont plus de 10% de poids lourds. La situation de Rion-des-Landes sur la ligne ferroviaire Paris-Irun explique en effet en grande partie l'histoire de son urbanisation, entre un bourg ancien et le quartier de la gare, et son développement économique industriel dans la chimie et le bois. C'est ce développement industriel qui en fait une des communes principales de l'intercommunalité, à nombre d'habitants quasi équivalent de Tartas et Pontonx-sur-l'Adour, bien que la gare soit aujourd'hui désaffectée.

En termes de **transport public** :

- La ligne 451 relie en bus Dax à Mont-de-Marsan en une heure en passant par Tartas avec 10 trajets dans le sens Dax/Mont-de-Marsan et 15 trajets dans le sens Mont-de-Marsan/Dax ;
- Une ligne Rion-des-Landes/Tartas a été mise en place par la Communauté de Communes en complément avec 3 allers-retours par jour ;
- NB : Le transport public joue un rôle particulièrement important notamment pour Tartas dont près de 200 ménages ne possèdent pas de véhicules (source INSEE 2019).

En termes de **stationnement public** :

- À **Rion-des-Landes**, l'offre est très conséquente et donc favorable à la circulation automobile et en particulier au « cabotage automobile » de parking en parking, devant l'ensemble des commerces et équipements du long centre-bourg. L'urbanisation « allongée » de Rion-des-Landes et l'offre pléthorique de places de stationnement (plus de 500 dans le bourg et plus de 130 dans le quartier de la gare) tendent en effet à renforcer le recours à l'automobile (88% selon les données INSEE) dans les déplacements quotidiens ;

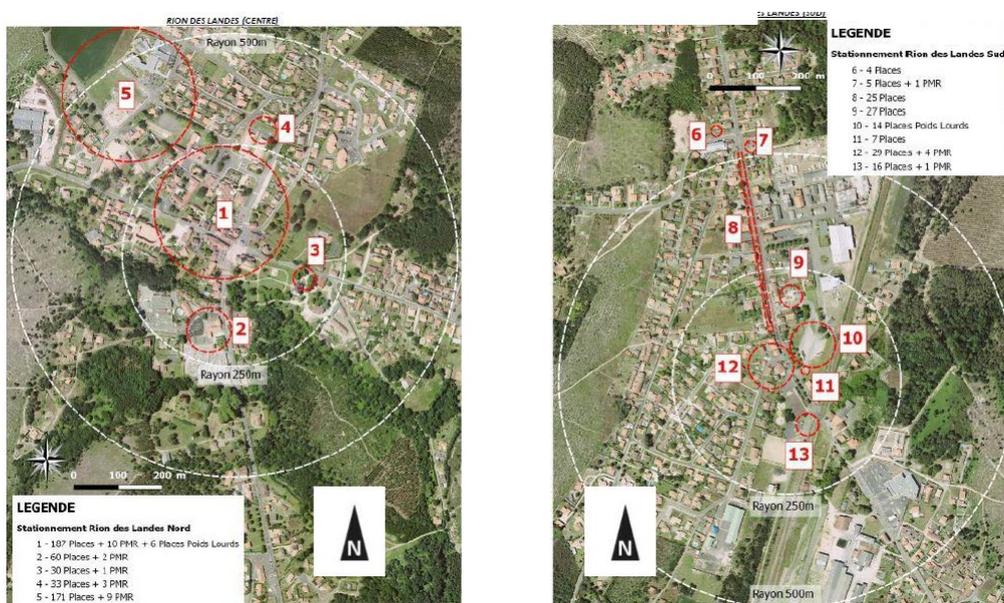


Figure 20 – Décompte du stationnement public à Rion-des-Landes – Etude plan de référence – Avril 2020

- À **Pontonx-sur-l'Adour**, on recense 128 places de stationnement à l'échelle du périmètre cœur commerçant, dont 41 pour le parking de la Poste. Rapporté au nombre de commerces, sur ce même périmètre (19), le ratio s'établit à 6,7 places de stationnement par commerce, soit un niveau cohérent au regard du ratio d'équilibre de 5 places par commerce souvent recherché en centre-ville. Malgré ce volume, l'enjeu du stationnement est le besoin de rotation devant les commerces d'achat court pour éviter les voitures ventouses. Aussi, 102 places de stationnements soit près de 80% sont en zone bleue avec deux types de réglementation : 35 places limitées à 30 minutes, 67 places limitées à 2 heures.

RÉPARTITION DU STATIONNEMENT AUTOUR DU CŒUR COMMERCANT

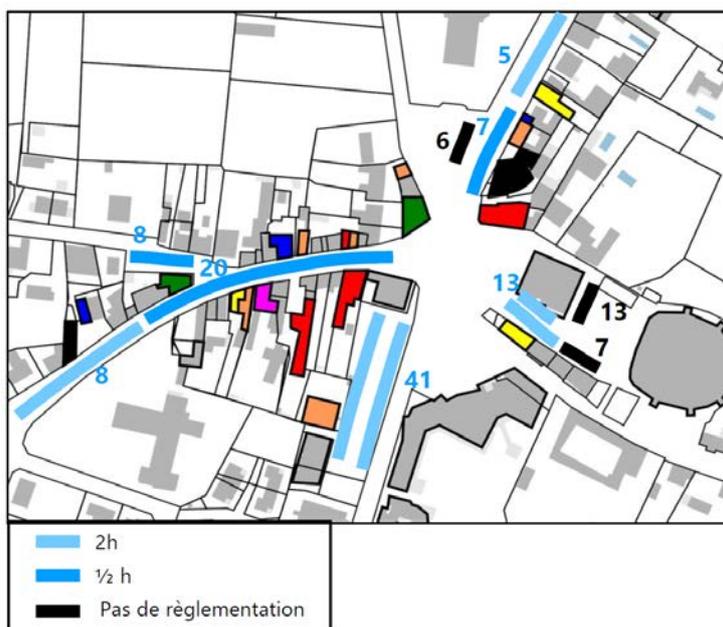


Figure 21 – Décompte du stationnement public à Pontonx-sur-l'Adour – Etude plan de référence – Nov 2020

- À **Tartas**, l'offre de stationnement est conséquente et bien répartie sur le centre-bourg. On note notamment une abondance de stationnement dans la ville haute comme dans la ville basse, avec au total plus de 800 places librement accessibles dans le centre, en grande majorité situées dans la ville basse, à moins de 5 minutes à pied de la mairie.

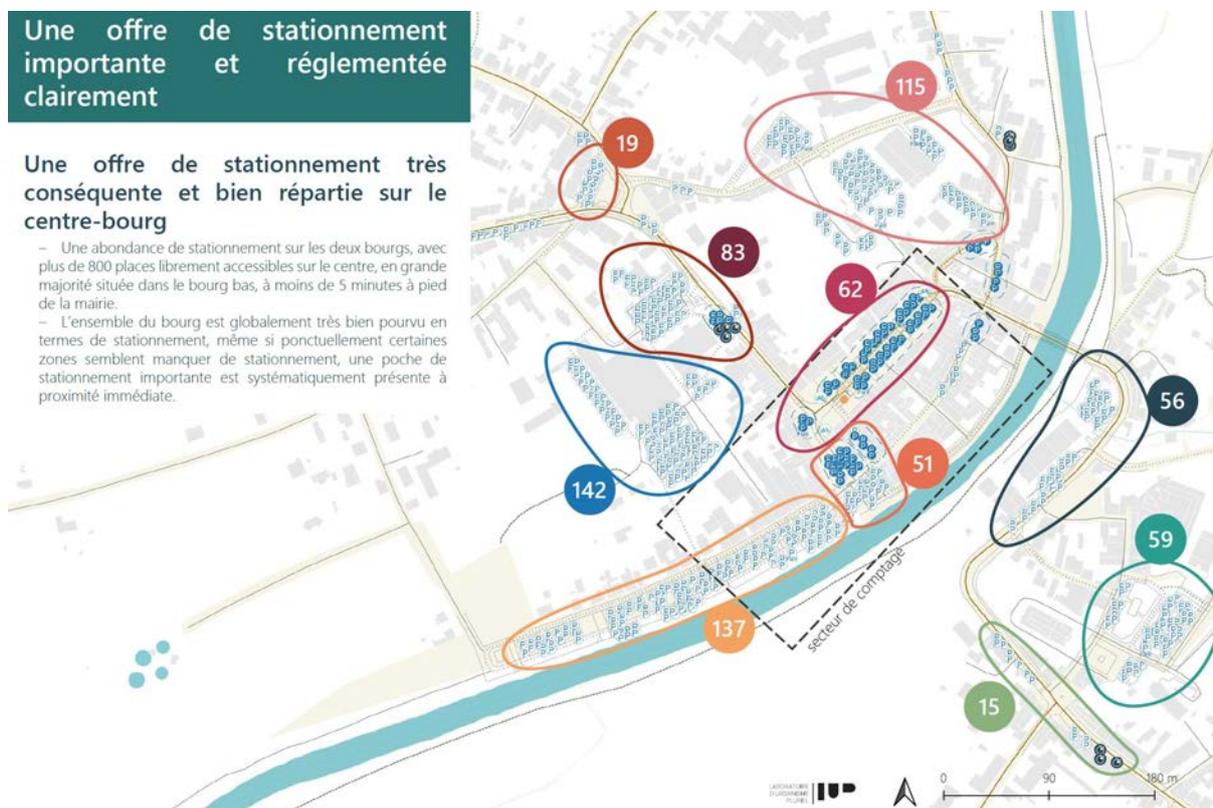


Figure 22 – Décompte du stationnement public à Tartas – Etude plan de référence – Janvier 2025

Que ce soit à l'échelle de la communauté de communes comme à celle de la ville, le développement des déplacements doux est un enjeu identifié. Plusieurs des fiches actions des trois communes comprennent la création de pistes cyclables sécurisées et la requalification des voiries pour améliorer la sécurité du trafic et réduire le bruit. À Rion-des-Landes, les travaux récents (avril 2025) d'interdiction de traversée du centre-ville aux poids lourds en transit, en rendant de fait obligatoire le passage par la déviation ouest du centre-bourg, illustre bien le travail entrepris de reconquête d'un centre bourg attractif aux mobilités apaisées.

Diagnostic cadre de vie et patrimoine

Les trois communes de Pontonx-sur-l'Adour, Rion-des-Landes et Tartas se caractérisent par de magnifiques paysages environnants, caractérisées par de grandes étendues de la forêt landaise et les cultures verdoyantes de la vallée de l'Adour et de la Midouze.

Rion-des-Landes dénote particulièrement par la très grande emprise d'espaces naturels boisés au plein cœur du village, dont une bonne partie le long des ruisseaux mais comprenant aussi des parcs privés. Le franchissement de l'Estuchat, tout comme la vallée du Maubay, proposent de belles ouvertures visuelles sur des parcs, jardins et une ripisylve naturelle. Le parc du château de Bellegarde (Mairie), ou encore le « petit bois de la Vierge », sont des atouts paysagers important dans la valorisation du cœur de bourg. L'ensemble architectural et paysager privé du domaine de l'ancienne scierie présente de grandes qualités paysagères (conifères isolés, bouquets de platanes, murets de pierres) et architecturales (demeure, cheminée de l'ancienne scierie, muret, portail).

Le patrimoine de ces trois communes a fait l'objet ces dernières années de rénovations et mise en valeur très importantes :

- Rénovation des Arènes de Pontonx-sur-l'Adour ;
- Requalification de la Place de la Liberté (entre écoles, arènes et restaurant), requalification complète de la voirie du centre-ville (place des Droits de l'Homme et RD41 entre l'Eglise et la pharmacie), nettoyage complet de la façade de l'Eglise Saint-Barthélémy à Rion-des-Landes ;
- Rénovation complète de la Mairie et requalification des espaces publics de la Place Gambetta (cœur commerçant) et des places Saint-Martin (face à l'Eglise en Ville Haute) et des Cordeliers (en Ville Haute également) à Tartas ;

À Tartas, un périmètre de protection des abords des deux Monuments Historiques que sont l'Eglise Saint-Jacques en Ville Haute, et la Maison Jeanne d'Albret en Ville Basse (entre la rue Duprat et la Place Gambetta) permet de protéger le patrimoine bâti du cœur de ville et impacte les projets de rénovation qui sont soumis à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.

Ce périmètre est un atout pour la préservation du patrimoine ancien mais est parfois vécu comme un frein pour les porteurs de projet, qui ont du mal à concilier des besoins résidentiels légitimes et la protection nécessaire de l'architecture qui fait toute la qualité du cœur de ville.

Rion-des-Landes et Pontonx-sur-l'Adour ne disposent pas quant à elles de périmètre de protection au titre des Monuments Historiques.

La Communauté de Communes et les trois communes de Pontonx-sur-l'Adour, Rion-des-Landes et Tartas ont décidé de lancer au 1^{er} septembre 2025, via le volet 3 du Pacte territorial et la campagne de soutien aux ravalements de façades intercommunal, des aides aux travaux exceptionnelles pour accompagner la rénovation de ce patrimoine bâti.

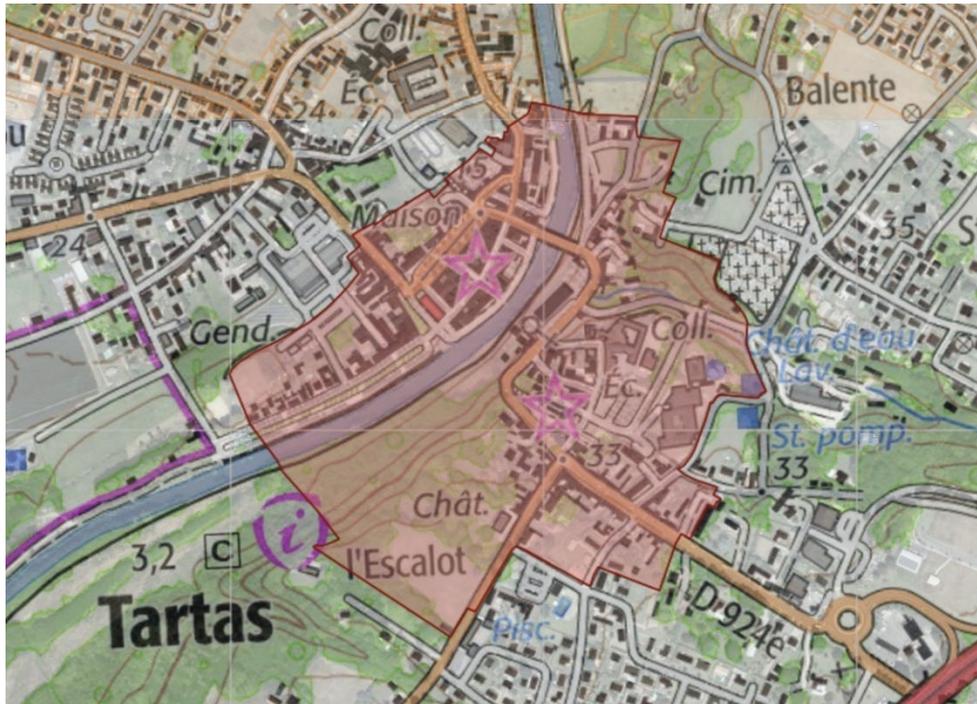


Figure 23 – Périmètre des abords des Monuments Historiques à Tartas – Atlas des Patrimoines du Ministère de la Culture – Juin 2025

Diagnostic équipements publics, services et offre culturelle et de loisirs

Tartas, Rion-des-Landes et Pontonx-sur-l'Adour regroupent la majorité des services publics indispensables aux habitants du territoire, notamment :

- Des groupes scolaires : école Jean Jaurès de Pontonx-sur-l'Adour, écoles de Rion-des-Landes, école Jules Ferry et école Saint-Joseph à Tartas, collège Jean Rostand et collège Saint-Joseph à Tartas, collège Marie Curie à Rion-des-Landes ;
- Une Maison de la petite enfance à Rion-des-Landes, les crèches de Pontonx-sur-l'Adour et de Tartas ;
- Une Maison Familiale Rurale à Pontonx-sur-l'Adour ;
- Un EHPAD à Pontonx-sur-l'Adour, à Rion-des-Landes et à Tartas ;
- Une gendarmerie dans chacune des trois communes ;
- Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Tarusate à Tartas ;
- Le siège de la Communauté de Communes du Pays Tarusate à Tartas ;
- Un centre Médico-Social / centre de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) à Tartas ;
- Un centre de secours (pompiers) dans chacune des trois communes ;
- Des pharmacies et médecins dans chacune des trois communes ;
- Un aéroport à Rion-des-Landes.

Les équipements culturels tels que la médiathèque Henri Emmanuelli de Rion-des-Landes, la médiathèque de Pontonx-sur-l'Adour, la bibliothèque municipale de Tartas, les écoles de musique de Tartas et de Rion-des-Landes, le cinéma Z de Rion-des-Landes et le cinéma Grand Ecran de Pontonx-sur-l'Adour, le théâtre municipal de Rion-des-Landes, ainsi que les différents équipements sportifs (stades de football et de rugby, gymnases dans les trois communes, et plus largement une plaine des sports à Tartas, élargie au tennis et aux multisports) sont une vocation supra-communale et jouent un rôle central au sein du bassin de vie.

Place des habitants et regard des usagers sur le diagnostic et le projet

Ces diagnostics thématiques s'appuient sur des données chiffrées et statistiques, des études menées précédemment dans le cadre des différents plans de références des communes, qui ont compris chacune plusieurs temps de concertation avec la population, les élus et les partenaires. En effet, il a été organisé au cours de l'étude pré opérationnelle :

- Une enquête auprès de 12 commerçants du bourg dans le cadre de l'étude plan de référence de Rion-des-Landes en 2020 ;
- Une enquête diffusée sur les réseaux sociaux auprès d'un large public ayant recueilli 757 réponses dans le cadre de l'étude plan de référence de Rion-des-Landes en 2020 ;
- Réunions publiques de concertation avec les habitants dans le cadre de l'étude plan de référence de Tartas en 2024 et 2025 ;
- Des ateliers de travail avec les élus dans chacune des trois communes ;
- Une enquête web large à destination des habitants de l'intercommunalité dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle habitat à l'échelle intercommunale en 2024 ;
- Deux « petits déjeuners de l'immobiliers et des artisans du bâtiment » dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle habitat à l'échelle intercommunale en 2024 et 2025 ;
- 23 entretiens approfondis avec des porteurs de projets locatifs et propriétaire occupant dans le cœur de ville, incluant des modélisations architecturales et immobilières.

Ces temps de travail, rencontres et enquête ont permis de recueillir les avis des intéressés, de les faire participer à la définition de la stratégie et des actions pour coconstruire la stratégie habitat et plus globalement le projet de revitalisation des trois centres-bourgs de Pontonx-sur-l'Adour, Rion-des-Landes et Tartas afin qu'il soit partagé par tous, institutionnels comme habitants.

Chacun de ces temps « au contact » a donné lieu à une restitution complète. Les orientations du futur Pacte territorial répondent très largement aux demandes des habitants, tout comme les propositions en matière d'espaces publics, et le choix du périmètre ORT.

2.03 Stratégie de développement et axes de travail

La stratégie de l'intercommunalité et de chacune des trois équipes communales est de développer un projet global dans un périmètre stratégique (les centres-bourgs) à destination de la population locale mais également du territoire tarusate. Pontonx-sur-l'Adour, Rion-des-Landes et Tartas joueront pleinement leurs rôles des trois pôles principaux du territoire en proposant une offre complète de qualité de services administratifs, de commerces et d'équipements sportifs et culturels. L'ensemble de ces projets s'inscriront dans le projet de territoire.

La volonté est d'agir pour l'ensemble des populations qui font partie de la ville et du territoire tarusate, tout en gardant l'identité de ces trois communes, à savoir des communes dynamiques, commerçantes à l'identité villageoise. Cette stratégie s'intègre parfaitement dans les projets territoriaux plus larges, à savoir le PLUi en vigueur, le Schéma de Cohérence Territoriale porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Adour Chalosse Tursan, les schémas départementaux, etc.

L'implication des pouvoirs publics dans la prise en compte des enjeux paraît donc indispensable que ce soit sur les questions d'urbanisme, de développement commercial, de logement, de transport et d'accessibilité. De nombreux investissements concernant des projets de valorisation ont déjà été entrepris notamment grâce aux plans de référence de Rion-des-Landes et de Pontonx-sur-l'Adour, achevés depuis plusieurs années, d'autres le seront dans les années à venir.

Dans le cadre de sa compétence majeure l'économie, la Communauté de communes continuera l'aménagement des zones d'activités, afin d'attirer de nouveaux emplois et de nouveaux habitants et conforter le rayonnement régional et l'attractivité de Pontonx-sur-l'Adour, Rion-des-Landes et Tartas.

Côté compétence habitat, un Programme Local de l'Habitat est adossé au PLUi pour appuyer cette politique forte de rénovation d'un bâti ancien en centres-bourgs notamment.

Enfin, concernant le tourisme, l'office de tourisme du Pays Tarusate, situé à Tartas, pourra pleinement continuer à jouer son rôle de centralité au milieu des autres points sur tout le territoire.

Afin de mettre en place cette stratégie à l'échelle locale, tout en intégrant les enjeux communaux, 4 axes stratégiques ont été adoptés :

- **Axe 1** : Développer une **offre d'habitat attractive** dans les centralités du territoire
- **Axe 2** : Conforter, diversifier et **renforcer l'offre commerciale** en centre bourg
- **Axe 3** : **Des cœurs de villes accueillants pour tous** et accessibles à toutes les **mobilités**
- **Axe 4** : Un **patrimoine valorisé** et **des équipements et services** rénovés

Axe 1 : Développer une offre d'habitat attractive dans les centralités du territoire

L'amélioration de l'habitat constitue un enjeu majeur pour le territoire communal et plus particulièrement pour ses trois communes centralités, du fait d'une attractivité forte (cf. solde migratoire supérieur à 1% par an depuis plusieurs décennies) et d'un dynamisme économique important (projets industriels en cours et à venir). Pour favoriser le logement pour tous, résorber la vacance, réhabiliter les immeubles dégradés, le recours à un volet 3 « Accompagnement des ménages » de PIG PTFR' (Programme d'Intérêt Général Pacte Territorial France Renov ') est prévu avec un lancement opérationnel au 1^{er} septembre 2025. Ce volet s'adossera au PIG PTFR' volets 1 et 2 portés par le PETR Adour Chalosse Tursan à l'échelle des six EPCI du SCoT.

Dans le cadre de ce Pacte Territorial, l'Anah, le Conseil départemental des Landes, la Communauté de Communes du Pays Tarusate et les communes :

- Soutiennent les projets de réhabilitation (énergétique ou de travaux lourds) des immeubles d'habitation et des logements ;
- Permettent d'adapter les logements à l'âge et au handicap ;
- Luttent contre le mal logement.

Au-delà de ce tronc commun, à Pontonx-sur-l'Adour, Rion-des-Landes et Tartas, les spécificités attendues dans la mise en œuvre de ce Pacte Territorial sont les suivantes :

- Des objectifs qualitatifs et quantitatifs ambitieux permettant l'appui financier et technique pour une palette de scénarios étendue, adaptées aux besoins des populations actuelles et futures des zones déjà urbanisées des communes ;
- Des objectifs ambitieux en matière d'offre locative abordable, au regard des caractéristiques de revenu et des conditions de logements actuelles des ménages à faibles ressources ;
- Des objectifs ambitieux en matière d'offre locative de qualité permettant l'arrivée dans ces communes d'une tranche de population non éligible à une tranche de population bénéficiant de logements conventionnés et permettant ainsi une mixité recherchée ;
- Le développement d'une offre résidentielle en direction des familles, y compris monoparentales ;
- Une attention particulière sera portée aux projets d'immeubles associant requalification de la partie commerciale et de la partie habitation ;
- L'intégration de campagnes de ravalement de façades ciblées au sein de linéaires correspondant aux secteurs prioritaires des ORT des trois communes ;
- Rechercher une universalité du service apporté aux porteurs de projets en interagissant avec chacun d'entre eux indépendamment de leur éligibilité ultérieure aux dispositifs financiers de l'opération ;

- Rechercher un levier économique maximum, dans une logique de relance de l'économie locale du bâtiment et de l'artisanat ;
- Produire de nouveaux logements en reconfiguration du bâti existant (BUNTI) ou en accompagnement d'une division parcellaire maîtrisée (BIMBY) dans une logique de sobriété foncière et d'accompagnement universel et gratuit pour les porteurs de projets.

En plus du Pacte territorial, du plan façades et du dispositif BIMBY BUNTI, la signature d'une convention ORT déclenche automatiquement la possibilité de disposer du **dispositif Denormandie**, à l'échelle de l'ensemble des trois communes, un dispositif d'appel, attendu sur le territoire par de nombreux investisseurs. L'enjeu est donc de mettre à profit l'accès à la défiscalisation Denormandie pour orienter le flux d'investissement locatif en direction du cœur ancien, en interagissant avec tous les porteurs de projets locatifs, qu'ils s'orientent ou non vers le conventionnement.

Actions à engager

Commune	Intitulé de l'action
Pontonx-sur-l'Adour	5. Le lancement d'un dispositif d'accompagnement BUNTI-BIMBY de création de logements intermédiaires et de densification douce
	6. Requalification de l'ancien EHPAD en résidence autonomie et LLS
	7. Développer l'habitat intermédiaire et des maisons de ville sur la rue d'accès au Champs du bourg
	8. Le développement de béguinages à destination d'un public senior, en lien avec le projet de liaison centre-ville / Champ du bourg / nouvel EHPAD
Rion-des-Landes	8. Le lancement d'une opération de rénovation vitrine-façades du bourg, mais également sur les logements, via le dispositif de plan façade lancé au 01/09/2025
	10. La création de 12 logements groupés pour personnes âgées à proximité de l'EHPAD, afin qu'ils puissent bénéficier de ses services, dont la phase de consultation est lancée en 2025
	12. Avenue de Blotzheim : projet de boucherie avec logements à l'étage
	15. L'acquisition et la réhabilitation de bâtiments mixtes commerces / logements, par exemple l'ancienne pharmacie du centre bourg de Rion-des-Landes
	16. L'aménagement d'un lotissement rue des Souchets (15 lots en accession à la propriété) dont la réalisation est prévue de fin 2025 à fin 2026
	17. Le lancement d'un dispositif d'accompagnement BUNTI-BIMBY de création et de reconfiguration de logements en densification douce
Tartas	9. Accompagner les propriétaires du cœur historique
	11. Intégrer pleinement « l'îlot nord » au cœur de bourg
	15. Mobiliser le site de l'ancienne piscine pour le projet de maison de famille
	16. Adapter le cadre réglementaire aux enjeux de la revitalisation
	17. Mobiliser l'ORT comme cadre contractuel et levier d'action pour la revitalisation
	18. Structurer une politique foncière au service de la revitalisation
	19. Mettre en place une gouvernance partagée pour piloter la revitalisation
	22. Plan façades intercommunal
23. Dispositif BIMBY BUNTI d'appui à la conception en densification douce	

Axe 2 : Conforter, diversifier et renforcer l'offre commerciale en centre-bourg

Le tissu commercial de Pontonx-sur-l'Adour, Rion-des-Landes et Tartas reste dynamique malgré quelques cas de vacance de locaux commerciaux ou manques de structuration identifiés dans les trois études de plans de référence. La stratégie consiste à concentrer les efforts sur les linéaires commerçants existants des cœurs de bourg, en lien avec le plan façades lancé au 1^{er} septembre 2025 qui permettra de redonner une attractivité nouvelle aux linéaires des centres anciens.

Une démarche de veille proactive de prospection est attendue pour diversifier l'offre commerciale existante, avec l'aide des partenaires publics, de la Communauté de Communes et des communes. Afin de redonner vie à certains locaux, des outils tels que les boutiques éphémères ou à l'essai permettent de stimuler le tissu commercial et à des entrepreneurs de tester un concept et le territoire. La signalétique et lisibilité des commerces et services est également un point important afin de faciliter le parcours chaland, à mettre en relation avec la qualité architecturale des enseignes et à plus large échelle, des vitrines en cœur de bourg.

Cependant, ces actions seules ne permettent pas de redynamiser le commerce. Elles s'inscrivent dans une stratégie globale déjà engagée dans les trois communes incluant la restructuration des espaces publics, la valorisation de l'offre de stationnement, la beauté et lisibilité du parcours en cœur de bourg et l'attractivité des logements afin de renforcer et diversifier la clientèle.

Actions à engager

Commune	Intitulé de l'action
Pontonx -sur-l'Adour	2. La définition d'un périmètre de sauvegarde commercial, via le PLUi 3. Une veille foncière sur des locaux commerciaux stratégiques
	9. Une stratégie de reconquête de certaines cellules commerciales, telle par exemple que le 97 avenue Robert Labeyrie (départ d'un commerçant à la retraite, recherche de repreneur)
Rion- des-Landes	8. Le lancement d'une opération de rénovation vitrine-façades du bourg, mais également sur les logements, à travers le dispositif de plan façade qui sera lancé au 1er Septembre 2025
	12. Avenue de Blotzheim : déménagement de la boulangerie, ouverture d'un restaurant-bar en 2025 avec une grande terrasse, projet de boucherie avec logements à l'étage
	14. Lancement d'une association de commerçants pour l'animation et la structuration du commerce
	15. L'acquisition et la réhabilitation de bâtiments mixtes commerces / logements, par exemple l'ancienne pharmacie du centre bourg de Rion-des-Landes
Tartas	8. Soutenir la vitalité en cœur de ville
	11. Intégrer pleinement l'« îlot Nord » au cœur de bourg
	16. Adapter le cadre réglementaire aux enjeux de la revitalisation
	17. Mobiliser l'ORT comme cadre contractuel et levier d'action pour la revitalisation
	18. Structurer une politique foncière au service de la revitalisation
	20. Renforcer la chefferie de projet, via un « manager de centre-ville »
	22. Plan façades intercommunal

Axe 3 : Des cœurs de ville accueillants pour tous et accessibles à toutes les mobilités

Territoire fortement soumis à l'utilisation de l'automobile, le pays tarusate a pourtant des bourgs à échelle humaine propices à l'usage d'autres modes de déplacement. L'objectif de la stratégie consiste à accompagner progressivement la transition déjà engagée en termes de transformation des usages et de sécurisation des itinéraires de mobilités douces, pour accompagner à la fois l'évolution des modes d'habiter dans les tissus résidentiels ainsi que le dynamisme commercial et l'accessibilité aux services et aux équipements. La stratégie supportera donc une ambition de redécouverte de la ville de proximité à travers des actions propices au développement de la marche et de la pratique cyclable, ainsi qu'à des espaces publics plus accessibles pour les personnes à mobilité réduite et les publics seniors, sans pour autant réduire l'accessibilité automotobile au territoire.

Le projet récent de requalification du centre-ville de Rion-des-Landes est un exemple de cette ambition, avec des espaces publics repensés pour tous les usages et un contournement pour les poids lourds en transit en vigueur depuis le 1^{er} avril 2025.

Ce projet global s'inscrit également dans la stratégie globale de valoriser le tourisme et le patrimoine, et notamment comme proposé dans le plan de référence de Tartas de se connecter au réseau de véloroutes, aux sentiers de randonnée existants, et de développer et sécuriser à la fois les franchissements et les activités de loisirs sur la Midouze.

Actions à engager

Commune	Intitulé de l'action
Pontonx -sur-l'Adour	4. La transformation de la rue Alfred Darroze en rue jardin partagée et apaisée
	7. Développer une nouvelle voie d'accès au Champs du bourg
	10. La création d'une nouvelle placette urbaine en entrée de bourg « Place de la Résistance »
	11. La création d'un nouvel espace public ouvert à tous avec installation de pièces de jeux pour enfants, aux « Jardins Labeyrie »
	12. La création d'une voie cyclable avenue Marensin, afin de mieux concilier les différentes formes de mobilité
	13. Le réaménagement du parvis de l'école sur la place du centre-bourg, afin d'en faire un nouveau lieu de destination et de rencontre
	14. Le réaménagement du parvis des arènes et du cinéma afin de « pacifier les usages »
	15. Le réaménagement du parking des arènes, avec potentiellement l'installation d'ombrières photovoltaïques
	17. Le réaménagement du square Berlioz en un espace récréatif et intergénérationnel, à proximité de l'ancien EHPAD
	18. La création d'une voie cyclable avenue Labeyrie, afin de mieux concilier les différentes formes de mobilité
	19. Le réaménagement du parking de la médiathèque

Rion-des-Landes	1. La création d'un nouvel itinéraire des écoles au complexe sportif, réalisé en 2024, afin d'éviter la route départementale et d'avoir un itinéraire protégé en site propre pour les mobilités douces
	2. L'extension-rénovation de la voie verte le long de la RD41 et la requalification entrée sud de Rion, en 3 phases, de 2026 à 2028
	3. La réorganisation globale de la circulation poids lourd de transit afin d'éviter le centre-bourg de Rion-des-Landes, réalisée entre fin 2024 et début avril 2025, pour la reporter au sud via le carrefour de Bruqueyre sur le contournement ouest de Rion-des-Landes
	4. L'aménagement du Parc de la Mairie et le déplacement du kiosque, réalisés en 2022
	5. Le réaménagement de la Place des Droits de l'Homme jusqu'au bar des Sports – réalisé en 2023
	6. L'aménagement de l'Avenue de Blotzheim (paysage, voirie, voie verte et carrefour Souchets-Miconine), réalisés en 2024
	7. L'aménagement du parking de l'école élémentaire, dont les travaux s'achèvent en 2025
	13. L'aménagement du carrefour de la Bruqueyre RD42-RD127, dans le cadre de la requalification de l'avenue (bande de roulement, piste cyclable) et du contournement poids lourds du centre-ville
Tartas	1. Reconquérir les berges de la Midouze... des allées Marines à la ville haute
	2. Apaiser le cœur de ville : réaménagement du cours Saint-Jacques
	3. Sécuriser la traversée de la Midouze : par le pont de Navarre... ou une passerelle
	4. Tartas ville prudente : prochaines étapes
	5. Déployer une signalétique d'orientation et de valorisation du centre-ville tarusate
	7. Valoriser la ville haute et son belvédère
	10. Elaborer et mettre en œuvre une charte d'aménagement végétal
	11. Intégrer pleinement l'«îlot Nord » au cœur de bourg
	12. Réinvestir le square Dupouy, parvis des équipements

Axe 4 : Un patrimoine valorisé et des équipements et services renouvelés

Dans l'optique de faire du cadre et de la qualité de vie un vecteur d'attractivité des trois centralités du pays tarusate et plus largement du bassin de vie, les actions de l'ORT multisites veilleront à affirmer la beauté du patrimoine à la fois public et privé de Pontonx-sur-l'Adour, Rion-des-Landes et Tartas, en partenariat étroit avec les services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) et du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Landes. Cela passe par une mise en valeur de l'architecture remarquable des centres-villes, qui sont un vecteur du tourisme et un levier majeur de la redynamisation du territoire.

L'office de tourisme du pays tarusate et les deux monuments historiques que sont à Tartas l'église Saint-Jacques et la Maison Jeanne d'Albret y contribuent notamment. L'action entreprise sur les façades des bâtiments privés (à concilier entre envies de modernité des résidents et protection patrimoniale), poursuivi au niveau des vitrines et des rez-de-chaussée commerciaux qui créent le paysage urbain à l'échelle du piéton, doit être accompagnée par la revalorisation et restructuration de certains espaces publics clefs en cœur de ville. Des travaux ont déjà été largement engagés dans ce sens dans les trois communes ces dernières années, par exemple

- Les espaces publics du centre ancien de Rion-des-Landes ;
- Les arènes de Pontonx-sur-l'Adour ;
- Les espaces publics de Tartas (place Gambetta rue Victor Hugo entre 2015 et 2017, rénovation de la Mairie en 2018-2019, rue Calmette rue d'Orope rue de l'Industrie entre 2021 et 2023, rue Jules Ferry en 2025)

Ces travaux seront poursuivis et renforcé en particulier dans le cadre de cette ORT.

Actions à engager

Commune	Intitulé de l'action
Pontonx-sur-l'Adour	6. Requalification de l'ancien EHPAD en résidence autonomie et LLS
	8. Le développement de béguinages à destination d'un public senior, en lien avec le projet de liaison centre-ville / Champ du bourg / nouvel EHPAD
	16. La rénovation du lavoir en un véritable lieu patrimonial de la commune (acquisition de la parcelle en cours avant lancement des travaux)
	17. Le réaménagement du square Berlioz en un espace récréatif et intergénérationnel, à proximité de l'ancien EHPAD
Rion-des-Landes	8. Le lancement d'une opération de rénovation vitrine-façades du bourg, mais également sur les logements, à travers le dispositif de plan façade qui sera lancé au 1er Septembre 2025
	10. La création de 12 logements groupés pour personnes âgées à proximité de l'EHPAD, afin qu'ils puissent bénéficier de ses services, dont la phase de consultation est lancée en 2025
Tartas	1. Reconquérir les berges de la Midouze... des allées Marines à la ville haute
	5. Déployer une signalétique d'orientation et de valorisation du centre-ville tarusate
	6. Ouvrir la Maison Jeanne d'Albret
	7. Valoriser la ville haute et son belvédère
	9. Accompagner les propriétaires du cœur historique
	13. Reprogrammer le bâtiment administratif en espace culturel
	14. Créer un lieu d'accueil pour les activités de combat à la plaine sportive
	15. Mobiliser le site de l'ancienne piscine pour le projet de maison de famille
21. Elaborer et mettre en œuvre le plan pluriannuel d'investissement	

Toutes les actions citées ci-dessus sont détaillées dans les fiches actions consultables en annexe de ce document.

Article 3. Les périmètres d'étude et d'intervention de l'ORT

3.01 Le périmètre de la stratégie territoriale

Le périmètre de la stratégie territoriale de l'Opération de Revitalisation du Territoire est celui de la Communauté de communes du Pays Tarusate.

3.02 Les secteurs d'intervention opérationnels

Le périmètre d'intervention de l'ORT est celui des cœurs de ville de Tartas, Rion-des-Landes, et Pontonx-sur-l'Adour, définis afin d'englober leurs cœurs de ville, mais aussi en excluant des secteurs dont le développement, commercial notamment, pourrait conduire à une dilution des fonctions de centralité et à une dispersion des efforts d'attractivité.

Le périmètre d'opération de revitalisation du territoire (ORT) permet de faciliter l'implantation d'exploitation commerciale dont la surface est comprise entre 300 et 1000m² et de suspendre pour une durée de 3 ans des instructions d'autorisation d'exploitation commerciale situées en dehors du périmètre ORT (si >1000m²). Il doit nécessairement comporter une action portant sur l'habitat (c'est le cas au travers du volet 3 du Pacte Territorial) et faciliter également la mise en œuvre de procédures en matière d'urbanisme (permis d'innover ou le permis d'aménager multisites) et de foncier (renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux).

Les trois périmètres de l'ORT multisites des cœurs de ville de Tartas, Rion-des-Landes, et Pontonx-sur-l'Adour, répondent aux critères suivants :

- Ils intègrent les périmètres vécus du cœur de ville tels qu'ils sont exprimés par les habitants lors des temps participatifs des plans de référence ;
- Ils intègrent les périmètres d'action tracés par les élus et les partenaires en séminaires et ateliers ;
- Ils intègrent les commerces de centre-ville et n'intègrent pas les commerces considérés comme hors cœur de ville ;
- Ils intègrent tous une isochrone de 5 minutes à pied à partir de leur espace public central ;
- Ils englobent les cadres de vie bâtis les plus urbains et les plus marqués par la dégradation et la vacance

Les périmètres ORT proposés dans chacune des trois communes sont les suivants :

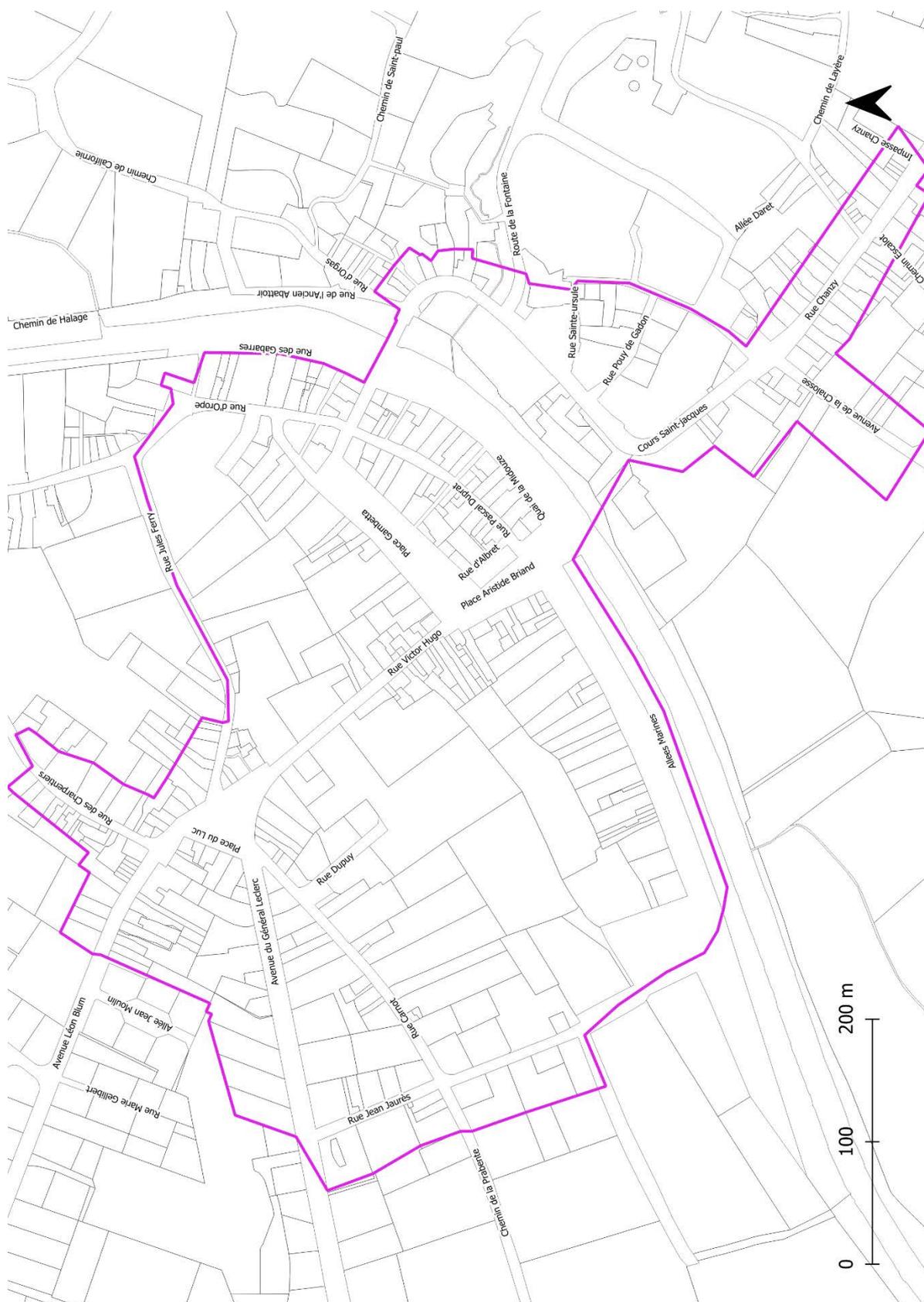


Figure 24 Périmètre de l'ORT multisites de la Communauté de Communes du Pays Tarusate à Tartas

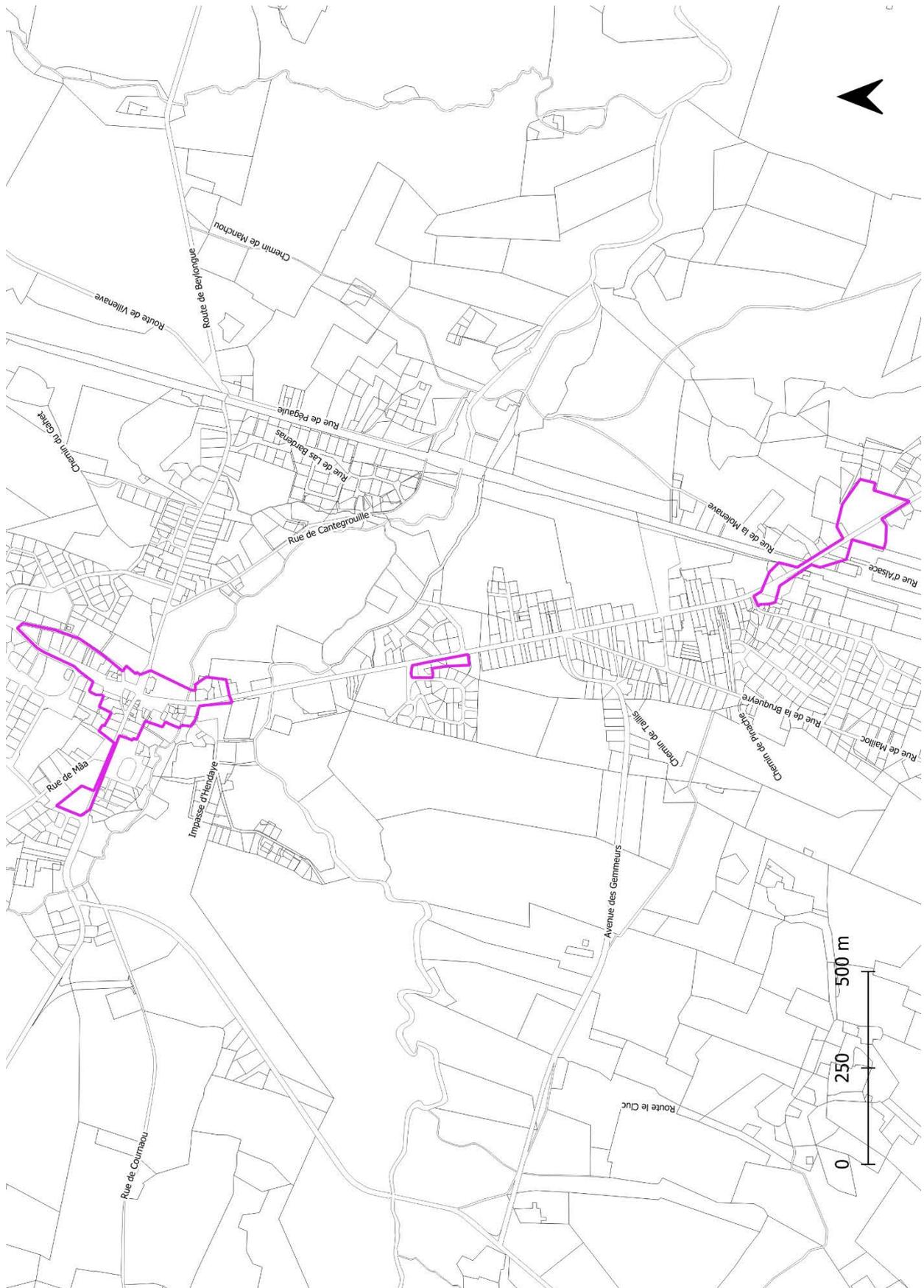


Figure 25 Périmètre de l'ORT multisites de la Communauté de Communes du Pays Tarusate à Rion-des-Landes

Article 4. Engagement des partenaires

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- l'Etat s'engage :

- à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet,
- à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets,
- à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

- les collectivités s'engagent :

- à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement,
- à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.

- les partenaires financeurs s'engagent à :

- instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités,
- mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

Le **Conseil départemental des Landes**, en tant que chef de file de la solidarité territoriale, garant de l'équilibre des territoires, est déjà engagé sur plusieurs programmes de soutien aux collectivités (via l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités mais également sur la thématique de l'habitat (XL Adapt', XL Habitat, la SATEL : Société d'Aménagement des Territoires et d'Equipement des Landes). Il accompagne les communes jouant un rôle de centralité ou de pôle sur un territoire pour améliorer l'accessibilité, la proximité, la qualité de vie, l'attractivité et l'autonomie des bassins de vie.

Le Conseil départemental des Landes met également en œuvre un Plan Départemental de l'Habitat (2021-2027), les actions engagées à l'échelle des centres-bourgs des communes concernées par le dispositif « Opération de revitalisation de territoire » s'inscrivent au sein des orientations générales du Plan Départemental de l'Habitat 2021-2027 des Landes (orientation 3 – « améliorer, adapter et qualifier l'habitat existant », sous-section « appuyer la revitalisation des centres et des bourgs »).

Article 5. Gouvernance et pilotage de l'opération

5.01 Gouvernance

La gouvernance de l'ORT est assurée par la Communauté de Communes du Pays Tarusate, le PETR Adour Chalosse Tursan, en partenariat avec les communes de Pontonx-sur-l'Adour, Rion-des-Landes et Tartas, l'Etat et ses établissements publics, et les partenaires associés à l'Opération de Revitalisation du Territoire dont la Région Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental. La Communauté de Communes du Pays Tarusate s'assurera de la bonne coordination des partenaires et dispositifs sur le territoire, et notamment de la cohérence et de la complémentarité des projets avec le projet de territoire. La Communauté de Communes du Pays Tarusate aura donc pour rôle d'articuler et de faire converger ces objectifs dans un projet d'ensemble à l'échelle du territoire.

5.02 Instance de pilotage

Le pilotage de l'ORT est assuré, au niveau local, par :

- **Un comité de pilotage** composé des membres signataires de la convention dont l'Etat, le Département, le PETR Adour Chalosse Tursan sous la co-présidence de la Communauté de Communes et des mairies des communes signataires.
 - Il se réunit au moins une fois par an, pour assurer la mise en œuvre des actions.
 - Les partenaires financeurs et locaux y sont représentés (Etat, Anah, Conseil départemental, PETR...). Pourront également être associés, selon l'ordre du jour, des partenaires des actions inscrites dans la convention (UDAP, CAUE...).
 - Son rôle réside dans :
 - la coordination et la validation des orientations,
 - le suivi de l'avancement du dispositif ORT
 - les décisions concernant les modifications qui le cas échéant feront l'objet d'avenants (nouveaux enjeux ou actions, nouveaux secteurs d'interventions, ...)
- Un **comité technique** ORT transversal regroupant les membres du comité de pilotage sans que la présence des élus n'y soit systématique. Ce comité technique se réunira tous les trimestres ;
- Concernant le Pacte territorial, le plan façades et le dispositif BIMBY BUNTI, qui nécessitent un pilotage particulier, un Comité de Pilotage et un Comité Technique spécifiques seront mis en place et décrits dans la convention de Pacte territorial.

Article 6. Calendrier

Commune	Intitulé de l'action	Déjà engagé	Court terme 2 ans	Moyen terme 2 à 5 ans	Long terme 5 à 10 ans	Très long terme + de 10 ans
Pontonx-sur- l'Adour	1. La définition d'un périmètre de centralité resserré (zonage UCca du PLUI)	●				
	2. La définition d'un périmètre de sauvegarde commercial, via notamment le PLUI	●				
	3. Une veille foncière sur des locaux commerciaux stratégiques	●				
	4. La transformation de la rue Alfred Darroze en rue jardin partagée et apaisée	●				
	5. Le lancement d'un dispositif d'accompagnement BUNTI-BIMBY de création de logements intermédiaires et de densification douce	●	●	●		
	6. Requalification de l'ancien EHPAD en résidence autonomie et LLS (Logements locatifs sociaux)	●	●			
	7. Développer l'habitat intermédiaire et des maisons de ville sur la rue d'accès au Champs du bourg			●		
	8. Le développement de béguinages à destination d'un public senior, en lien avec le projet de liaison centre-ville / Champ du bourg / nouvel EHPAD				●	
	9. Une stratégie de reconquête de certaines cellules commerciales, telle par exemple que le 97 avenue Robert Labeyrie (départ d'un commerçant à la retraite, recherche de repreneur)		●			
	10. La création d'une nouvelle placette urbaine en entrée de bourg « Place de la Résistance »			●		
	11. La création d'un nouvel espace public ouvert à tous avec installation de pièces de jeux pour enfants, aux « Jardins Labeyrie »		●			
	12. La création d'une voie cyclable avenue Marensin, afin de mieux concilier les différentes formes de mobilité				●	
	13. Le réaménagement du parvis de l'école sur la place du centre-bourg, afin d'en faire un nouveau lieu de destination et de rencontre					●
	14. Le réaménagement du parvis des arènes et du cinéma afin de « pacifier les usages »					●
	15. Le réaménagement du parking des arènes, avec potentiellement l'installation d'ombrières photovoltaïques			●		
	16. La rénovation du lavoir en un véritable lieu patrimonial de la commune (acquisition de la parcelle en cours avant lancement des travaux)				●	
	17. Le réaménagement du square Berlioz en un espace récréatif et intergénérationnel, à proximité de l'ancien EHPAD				●	
	18. La création d'une voie cyclable avenue Labeyrie, afin de mieux concilier les différentes formes de mobilité				●	
	19. Le réaménagement du parking de la médiathèque					●

Commune	Intitulé de l'action	Déjà engagées	Court terme 2 ans	Moyen terme 2 à 5 ans	Long terme 5 à 10 ans	Très long terme + de 10 ans
Rion-des- Landes	1. La création d'un nouvel itinéraire des écoles au complexe sportif, réalisé en 2024, afin d'éviter la route départementale et d'avoir un itinéraire protégé en site propre pour les mobilités douces	●				
	2. L'extension-rénovation de la voie verte le long de la RD41 et la requalification entrée sud de Rion, en 3 phases, de 2026 à 2028		●	●		
	3. La réorganisation globale de la circulation poids lourd de transit afin d'éviter le centre-bourg de Rion-des-Landes, réalisée entre fin 2024 et début avril 2025, pour la reporter au sud via le carrefour de Bruqueyre sur le contournement ouest de Rion-des-Landes	●				
	4. L'aménagement du Parc de la Mairie et le déplacement du kiosque, réalisés en 2022	●				
	5. Le réaménagement de la Place des Droits de l'Homme jusqu'au bar des Sports – réalisé en 2023	●				
	6. L'aménagement de l'Avenue de Blotzheim (paysage, voirie, voie verte et carrefour Souchets-Miconine), réalisés en 2024	●				
	7. L'aménagement du parking de l'école élémentaire, dont les travaux s'achèvent en 2025	●				
	8. Le lancement d'une opération de rénovation vitrine-façades du bourg, mais également sur les logements, à travers le dispositif de plan façade qui sera lancé au 1er Septembre 2025	●	●			
	9. La création de 20 logements d'hébergements saisonniers sur site de la « Baraka », réalisés en 2023	●				
	10. La création de 12 logements groupés pour personnes âgées à proximité de l'EHPAD, afin qu'ils puissent bénéficier de ses services, dont la phase de consultation est lancée en 2025		●			
	11. Une opération globale de rénovation énergétique de tous les logements communaux (23 logements rue Félix Arnaudin et 11 habitations de Boos), réalisés entre 2023 et 2025	●	●			
	12. Avenue de Blotzheim : déménagement de la boulangerie, ouverture d'un restaurant-bar en 2025 avec une grande terrasse, projet de boucherie avec logements à l'étage	●	●			
	13. L'aménagement du carrefour de la Bruqueyre RD42-RD127, dans le cadre de la requalification de l'avenue (bande de roulement, piste cyclable) et du contournement poids lourds du centre-ville	●				
	14. Création d'une association de commerçants pour l'animation et la structuration du commerce		●	●		
	15. L'acquisition et la réhabilitation de bâtiments mixtes commerces / logements, par exemple l'ancienne pharmacie du centre bourg de Rion-des-Landes			●	●	●
	16. L'aménagement d'un lotissement rue des Souchets (15 lots en accession à la propriété) dont la réalisation est prévue de fin 2025 à fin 2026		●			
	17. Le lancement d'un dispositif d'accompagnement BUNTI-BIMBY de création et reconfiguration de logements en densification douce	●	●	●		

Commune	Intitulé de l'action	Déjà engagées	Court terme 2 ans	Moyen terme 2 à 5 ans	Long terme 5 à 10 ans	Très long terme + de 10 ans
Tartas	1. Reconquérir les berges de la Midouze... des allées Marines à la ville haute		●	●	●	
	2. Apaiser le cœur de ville : réaménagement du cours Saint-Jacques			●	●	
	3. Sécuriser la traversée de la Midouze : par le pont de Navarre...ou par une passerelle				●	●
	4. Tartas, ville prudente : les prochaines étapes			●	●	●
	5. Déployer une signalétique d'orientation et de valorisation du centre-ville tarusate					●
	6. Ouvrir la Maison Jeanne d'Albret			●	●	
	7. Valoriser la ville haute et son belvédère				●	●
	8. Soutenir la vitalité en cœur de ville			●	●	●
	9. Accompagner les propriétaires du cœur historique	●	●	●	●	
	10. Elaborer et mettre en œuvre une charte d'aménagement végétal				●	●
Tartas	11. Intégrer pleinement « l'îlot Nord » au cœur de bourg				●	●
	12. Réinvestir le square Dupouy, parvis des équipements				●	●
	13. Reprogrammer le bâtiment administratif en espace culturel			●	●	●
	14. Créer un lieu d'accueil pour les activités de combat à la plaine sportive			●	●	●
	15. Mobiliser le site de l'ancienne piscine pour le projet de maison de famille				●	●
	16. Adapter le cadre réglementaire aux enjeux de la revitalisation				●	●
	17. Mobiliser l'ORT comme cadre contractuel et levier d'action pour la revitalisation		●	●	●	
	18. Structurer une politique foncière au service de la revitalisation		●	●	●	
	19. Mettre en place une gouvernance partagée pour piloter la revitalisation		●	●	●	
	20. Renforcer la chefferie de projet, via un « manager de centre-ville »			●	●	
	21. Elaboration et mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement		●	●	●	●
	22. Campagne intercommunale incitative de ravalement de façades avec abondements communaux sur des linéaires ciblés (dont commerces et habitations)	●	●	●		
	23. Le lancement du nouveau programme BIMBY et BUNTI à l'échelle du Pays Tarusate qui contribuera à produire de nouveaux logements, répondant par exemple aux nouveaux besoins générés par des projets industriels tels que ceux de l'usine RYAM.	●	●	●		

Article 7. Communication

Une réflexion et un travail sur le plan de communication seront engagés dès la signature de la convention ORT. Chaque étape de la vie de l'ORT fera l'objet d'une communication adaptée aux objectifs de l'opération.

Article 8. Bilans et évaluation

Des bilans annuels relatifs à l'avancement des opérations pourront être présentés dans le cadre des comités de pilotage. Par ailleurs, une évaluation globale du projet devra être conduite à l'issue de la convention ORT, conformément à l'obligation légale en vigueur. Cette évaluation s'appuiera sur les indicateurs définis dans la convention ORT, en vue de mesurer le degré d'atteinte des objectifs préalablement fixés.

Article 9. Animation

Les collectivités s'engagent à mettre en place une « équipe projet » ORT qui comprend à minima :

- Le Président de la Communauté de Communes du Pays Tarusate ;
- La Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes du Pays Tarusate ;
- Le Maire de Pontonx-sur-l'Adour ;
- Le Maire de Rion-des-Landes ;
- Le Maire de Tartas ;
- La Directrice Générale des Services de Pontonx-sur-l'Adour ;
- Le Directeur Général des Services de Rion-des-Landes ;
- Le Directeur Général des Services de Tartas ;
- Le chef de projet habitat et ORT de la Communauté de Communes du Pays Tarusate.

La composition de la direction du projet pourra évoluer en fonction des collectivités signataires de la présente convention. « L'équipe projet » se réunira tous les trimestres en format « Cotech » tel que décrit au paragraphe 5.02 de la présente convention. Elle informera de ses ordres du jour les référents identifiés à la DDTM et à la sous-préfecture et les associera régulièrement afin d'assurer un lien entre l'équipe locale et les services de l'Etat accompagnant les collectivités. Elle pourra également solliciter les référents identifiés des partenaires privés et publics en fonction des ordres du jour : service urbanisme, CCI, CMA, délégation locale de l'Anah (DDTM), bailleurs sociaux, etc.

Article 10. Durée de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre et les effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Elle est conclue pour une durée de 5 ans. Elle pourra être prorogée par accord des parties.

Article 11. Modification de la convention

La présente convention peut être révisée par avenant, après accord des parties, notamment dans l'objectif d'intégrer une commune du territoire à l'Opération de Revitalisation du Territoire. La modification de la présente convention par avenant devra être validée en amont par le comité local de l'ORT et par délibération des collectivités signataires.

<p>Ville de Pontonx-sur-l'Adour</p> <p>Monsieur Dominique UROLATEGUI Maire</p>	<p>Ville de Rion-des-Landes</p> <p>Monsieur Laurent CIVEL Maire</p>
<p>Ville de Tartas</p> <p>Monsieur Jean-François BROQUERES Maire</p>	<p>Communauté de Communes du Pays Tarusate</p> <p>Monsieur Laurent CIVEL Président</p>
<p>Conseil Départemental des Landes</p> <p>Monsieur Xavier FORTINON Président</p>	<p>État</p> <p>Monsieur Gilles CLAVREUL Préfet des Landes</p>
<p>Banque des territoires</p> <p>Monsieur Jean-Paul TERREN Directeur territorial</p>	